



Rapport d'activité 2006



ifen



L'année 2006 marque le centenaire de la loi de 1906 sur la protection des monuments naturels et des sites. Cette loi, plus connue sous l'appellation de loi du 2 mai 1930 qui lui a donné sa forme définitive, est à l'origine d'une grande partie du droit de la protection de l'environnement. Pour la première fois, il était admis que le droit de propriété « inviolable et sacré » issu de la Révolution française pouvait être limité pour préserver des beautés de la nature, les milieux vivants et la biodiversité des espèces, et pour conserver des paysages remarquables ou pittoresques accessibles à tous.

Un ouvrage pour commémorer le centenaire de la loi de 1906

« Lieux de beauté, lieux de mémoire »

100 ans de protection des sites

Textes de Jean-Luc Garnier



« Ces lieux de beauté, lieux de mémoire ne sont pas une liste de rescapés mis sous bulle après avoir échappé de justesse aux agressions de l'ère moderne : toutes ces merveilles existent, on peut les rencontrer, les faire parler, les voyager, les naviguer, les escalader, les habiter, les respirer, les caresser, on peut surtout les protéger pour les faire croître et se multiplier. »

Préface de Didier Decoin de l'Académie Goncourt



Le ministère de l'Écologie et du Développement durable est le centre dynamique d'impulsion des politiques environnementales de notre pays.

Doté d'une administration centrale performante, de services déconcentrés compétents et réactifs ainsi que d'établissements publics spécialisés, le ministère de l'Écologie et du Développement durable met en œuvre de nombreuses politiques publiques et obtient de très nombreux résultats concrets. Pourtant, trop souvent, nos concitoyens méconnaissent les champs d'actions de ce ministère.

Présentation des actions conduites tout au long de l'année 2006, ce document détaille les politiques menées dans le domaine de l'eau, des risques, de la nature... au plan national, comme au niveau communautaire et international.

Ce rapport d'activité 2006 vous permettra de mieux appréhender les missions du ministère, son contexte de travail au cœur du service public de l'environnement et ses réalisations concrètes.

Ce document explique comment l'État et le gouvernement agissent. Il démontre également, s'il en était besoin, que chacun, à son niveau, peut agir. Comme j'aime à le répéter « Il n'y a pas de petits gestes quand on est 60 millions à les faire ».

Je vois émerger une prise de conscience de l'ensemble de la société. Si le chemin à parcourir est encore long, tous ensemble, nous parvenons, peu à peu, à modifier nos comportements, à adopter les bonnes pratiques qui nous permettront d'assurer un avenir durable aux générations futures. Le ministère de l'Écologie et du Développement durable et l'ensemble du service public de l'environnement mettent toutes leurs compétences et toute leur détermination en œuvre pour réaliser ces objectifs ambitieux.

L'écologie a besoin de nous tous.

**Nelly Olin,
ministre de l'Écologie
et du Développement durable**



Glossaire des sigles

Administration centrale

SG	Secrétariat général
DGA	Direction générale de l'administration
DE	Direction de l'eau
DPPR	Direction de la prévention des pollutions et des risques
DNP	Direction de la nature et des paysages
D4E	Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale
DDD	Délégation au développement durable
MIES	Mission interministérielle de l'effet de serre
IGE	Inspection générale de l'environnement
IFEN	Institut français de l'environnement

Services déconcentrés

régionaux

DIREN	Directions régionales de l'environnement
DRIRE	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

départementaux

DDE	Directions départementales de l'équipement
DDAF	Directions départementales de l'agriculture et de la forêt
DDSV	Directions départementales des services vétérinaires
DDAS	Directions départementales de l'action sociale et de la santé
SDAP	Services départementaux de l'architecture et du patrimoine

Établissements publics

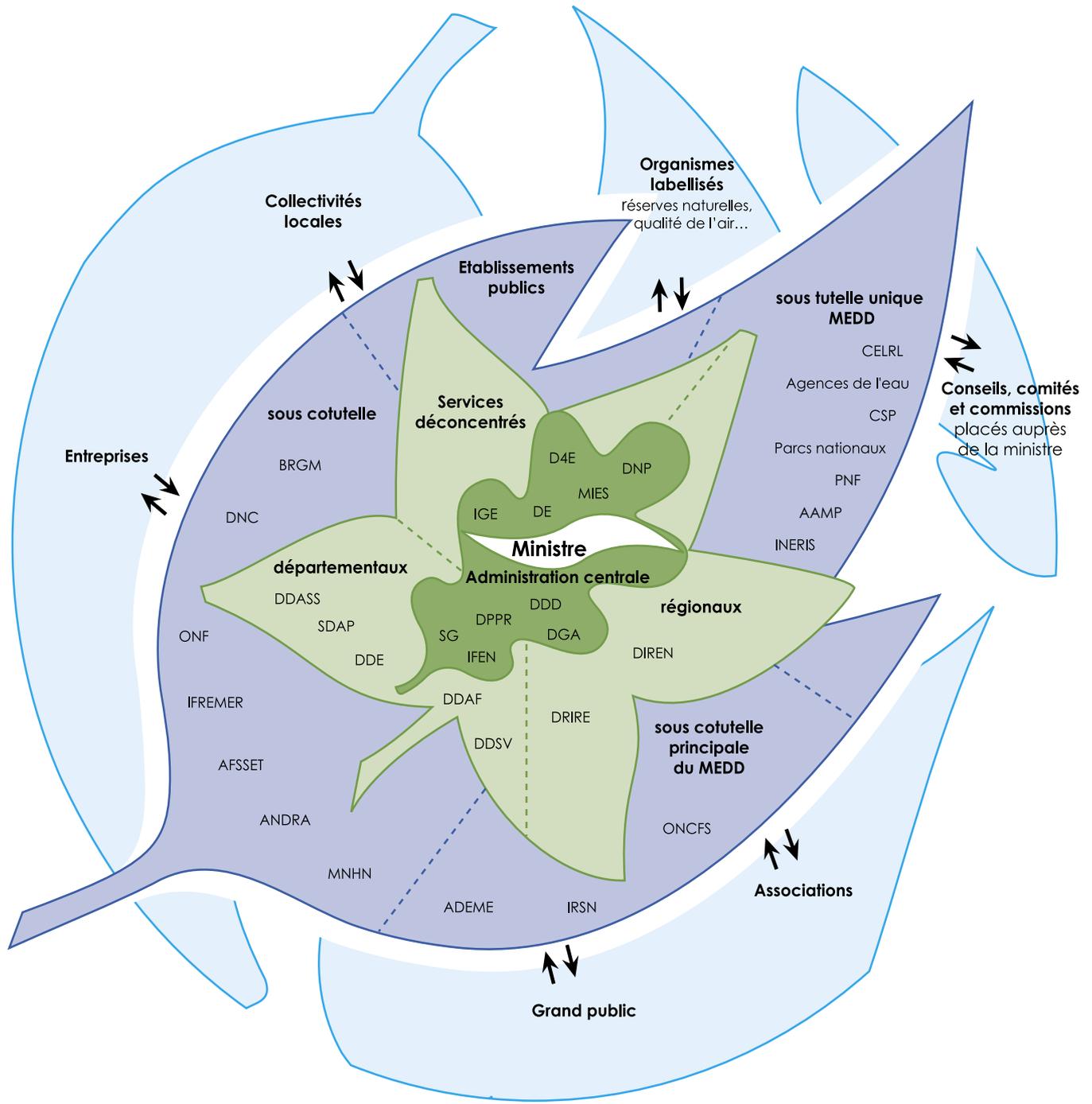
Agences de l'eau

CELRL	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
--------------	---

Parcs nationaux

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
CSP	Conseil supérieur de la pêche
INERIS	Institut national de l'environnement industriel et des risques
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
AFSSET	Agence française de la sécurité sanitaire environnementale et du travail
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
DNC	Domaine national de Chambord
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
MNHN	Museum national d'histoire naturelle
ONF	Office national des forêts
AAMP	Agence des aires marines protégées
PNF	Parcs nationaux de France







	Un ministère pour une meilleure qualité de vie	7
	Secrétariat général	9
	Direction générale de l'administration	20
	Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale	26
	Direction de l'eau	32
	Direction de la prévention des pollutions et des risques	36
	Direction de la nature et des paysages	42
	Délégation au développement durable	48
	Mission interministérielle de l'effet de serre	51
	Institut français de l'environnement	54
	Inspection générale de l'environnement	58





Un ministère pour une meilleure qualité de vie

A sa création en 1971, le ministère chargé de l'environnement était essentiellement un ministère de mission. Au fur et à mesure de l'intérêt croissant des Français pour leur patrimoine naturel, il s'est étoffé pour devenir le ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD). Aujourd'hui, ses missions sont diverses. On dénombre six domaines principaux d'intervention :

- **La lutte contre le réchauffement climatique.** Elle passe principalement par une dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi d'encouragement à l'écoresponsabilité et au développement des énergies renouvelables.
- **La protection du patrimoine naturel et de la biodiversité.** Pour garantir une gestion durable de la biodiversité, le ministère met en place de multiples mesures de protection des milieux naturels (paysages, faune, flore, littoral...).
- **La prévention des risques.** Afin d'assurer la protection de l'environnement et des populations, la maîtrise des risques technologiques (sites industriels, agricoles) et naturels (tempête, inondation, séisme...) constitue une des responsabilités du ministère.
- **La lutte contre les pollutions.** Elle vise à assurer une politique de gestion des déchets (recyclage), mais aussi à limiter le plus possible les nuisances sonores ainsi que les pollutions de l'air, de l'eau et des sols.
- **La politique de l'eau.** Le ministère veille à lutter contre les menaces qui pèsent sur l'eau (pollution, pénurie), en instaurant une politique de gestion quantitative et qualitative durable de la ressource.
- **Le développement durable.** Cette mission fait notamment appel à une démarche d'éducation à l'environnement et d'intégration du développement durable dans les politiques publiques. Elle passe aussi par la recherche et l'évaluation environnementale.

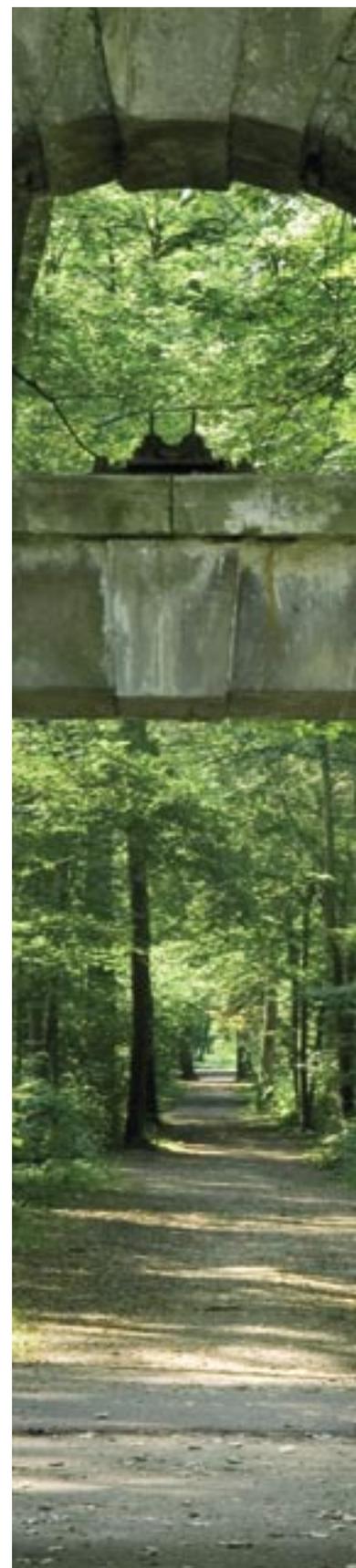
Etre au cœur des dynamiques nationale et européenne

Au niveau gouvernemental, le MEDD travaille en étroite collaboration avec de nombreux ministères. Cette démarche vise à ce que les politiques publiques (transports, infrastructures, énergie, industrie, agriculture, aménagement du territoire, santé, recherche, mer, urbanisme, éducation...) promeuvent un développement durable et intègrent d'une façon plus systématique l'environnement.

Au niveau local, le MEDD s'appuie sur les services déconcentrés départementaux d'autres ministères, comme les DDE, DDAF, DDSV ; afin de mettre en œuvre ses propres politiques. Les agents concernés travaillent sous l'autorité de la ministre de l'Ecologie et du Développement durable. De nombreux partenariats sont également instaurés avec le monde associatif, les collectivités locales et les socio-professionnels.

Au niveau européen, le MEDD est en lien continu avec la Commission européenne. 80 % du droit français relatif à l'environnement provient ainsi des réglementations européennes.

Enfin, la France et l'Europe sont parties prenantes d'un nombre toujours croissant de grandes **conventions internationales.**



Le service public de l'environnement (SPE)

Afin de concrétiser la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'écologie et de développement durable, la ministre, Nelly Olin, travaille en concertation avec le délégué interministériel au développement durable. Elle pilote l'ensemble du service public de l'environnement (SPE).

L'administration centrale

Depuis la réforme de 2005 (arrêté du 20 juin 2005 modifiant l'arrêté du 19 mai 2000), l'administration centrale du ministère de l'Écologie et du Développement durable (MEDD) se décompose de la façon suivante : elle comprend désormais, outre le secrétariat général (SG) et le service de l'inspection générale de l'environnement (IGE), cinq directions (DGA, D4E, DE, DPPR, DNP), deux services à compétence nationale rattachés à des directions (IFORE et SCHAPI), et une délégation (DDD). Elle compte aussi un service à compétence nationale rattaché à la ministre (IFEN), et une mission interministérielle (MIES).




Mission interministérielle
de l'effet de serre
MIES
Jean-Claude GAZEAU


ifen
Institut français
de l'environnement
IFEN
Bruno TREGOUET



Ministre de l'Écologie
et du Développement durable


Service de l'inspection
générale de l'environnement IGE
Pierre ROUSSEL


Secrétaire générale SG
(1)
Michèle ROUSSEAU


Délégation
au développement
durable DDD
Christian BRODHAG
délégué interministériel
au développement
durable (3)


Direction
générale
de
l'administration
DGA
Emmanuel REBEILLÉ-BORGELLA
(2)


Direction
des études
économiques
et de l'évaluation
environnementale
D4E
Guillaume SAINTENY


Direction
de l'eau
DE
Pascal BERTEAUD


Direction
de la prévention
des pollutions
et des risques
DPPR
Laurent MICHEL

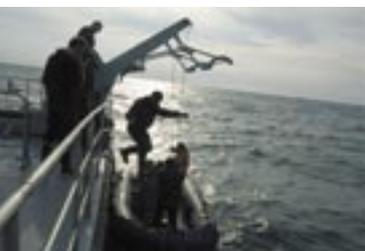

Direction
de la nature
et des paysages
DNP
Jean-Marc MICHEL

(1) Le secrétaire général est le haut fonctionnaire pour la modernisation et la déconcentration du MEDD (décret du 16 mai 2005)

(2) Le directeur général de l'administration est le haut fonctionnaire de défense

(3) Le ministre de l'Écologie et du Développement durable dispose du délégué interministériel au Développement durable (décret du 9 juillet 2004)

(4) Le ministre de l'Écologie et du Développement durable a autorité, conjointement avec les ministres chargés de l'Industrie et de la Santé, sur la direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (décret du 15 mai 2002)



Les services déconcentrés régionaux et départementaux (voir organigramme pages 4 et 5).

Les 26 établissements publics sous tutelle et cotutelle du MEDD (voir organigramme pages 4 et 5).



Le secrétariat général

Le secrétariat général (SG) est doté d'une cinquantaine d'agents. La secrétaire générale coordonne les réflexions stratégiques du ministère, préside le comité des directeurs, et veille à la cohérence des politiques ministérielles. Elle s'assure de leur application et coordonne l'action de l'ensemble des services de l'administration centrale. Elle met en œuvre la stratégie ministérielle de réforme. Elle s'occupe aussi de la gestion des personnels de direction. Enfin, elle prend en charge les affaires internationales et la communication pour l'ensemble du ministère.



Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle de l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

Dans son rôle de réflexion stratégique, de coordination des services de l'administration centrale et de mise en œuvre de la stratégie ministérielle de réforme, la secrétaire générale a :

- piloté la réalisation de deux audits de modernisation relatifs à Natura 2000 (janvier et octobre), et d'un relatif aux installations classées soumises à déclaration (mars). Les suites que le MEDD entend réserver aux recommandations des deux premiers audits ont par ailleurs été communiquées au ministère chargé de la réforme de l'Etat en juillet. Le troisième est en voie d'achèvement ;
- obtenu que le MEDD soit étroitement associé au suivi de l'expérimentation de fusion des DDE et DDAF dans huit départements expérimentaux (février). Ce suivi implique, outre la secrétaire générale, la DGA et plusieurs DIREN. Le ministère a cosigné le décret de fusion et conommé les huit responsables de l'expérimentation ;
- contribué activement, en liaison avec la DGA, aux réflexions qui ont abouti à la décision de fusionner, à titre expérimental, les DIREN et les DRIRE dans les cinq régions où avait été préalablement expérimenté un rapprochement (septembre) ;
- contribué à ce que le MEDD (DGA) assure la comaitrise d'ouvrage du géoportail lancé par le président de la République, sous maîtrise d'œuvre IGN/BRGM (juin). Ce géoportail a pour vocation de mettre à disposition de l'internaute, toutes les données publiques géoréférencées. Dans un domaine connexe, la répartition des rôles entre les différents services du ministère pour la mise en application de la convention d'Aarhus (partie accès du public à l'information) a été fixée (mai) ;
- rédigé, en liaison avec l'ensemble des services, la directive nationale d'orientation (juillet) ;
- établi au 1^{er} juillet, en liaison avec l'ensemble des services, le tableau de bord des actions du ministère pour 2005-2007 ;
- établi, avec le soutien rédactionnel de la DGA, un tableau de bord des actions de modernisation du ministère. Rendu publique en décembre, il présente une vision synthétique des 35 projets de modernisation en cours ;
- défini l'organisation de la gestion des cadres supérieurs du ministère (juillet) et les critères généraux d'évaluation (septembre) ;





Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle de l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

- piloté l'organisation des réunions, avec l'ensemble des directeurs des établissements publics et de l'administration centrale, consacrées à des thèmes de travail transversaux : communication, DNO, développement durable, climat. L'objectif est de renforcer la cohésion du service public de l'environnement (SPE) ;

- remis en décembre au cabinet un rapport relatif aux missions financières exercées par les différentes directions. Pour progresser dans l'efficacité, il faudra définir plus précisément le rôle de chacun et raccourcir les circuits ;

- coordonné, à partir de la fin novembre, le travail des directions pour la préparation des ateliers techniques de la conférence internationale des 2 et 3 février 2007 sur l'ONU (Organisation des Nations Unies pour l'Environnement) ;

Enfin, pour le budget 2007, la secrétaire générale a été nommée responsable des programmes 153 et 181 (octobre).

Le service des affaires internationales

En 2006, l'action internationale du MEDD s'est prioritairement tournée vers la promotion d'une meilleure gouvernance mondiale de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, mais aussi vers la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité.

Le MEDD s'est par ailleurs engagé dans la préparation de la présidence du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2008. A ce titre, il s'est rapproché d'autres Etats membres, notamment ceux avec lesquels il sera en « troïka », et qui succéderont à la présidence française, à savoir la République tchèque et la Suède. Il a intensifié ses contacts avec l'Allemagne à l'approche de sa présidence (premier semestre 2007), notamment à l'occasion du Conseil des ministres de l'environnement, qui a eu lieu à Royaumont le 25 septembre.

Le MEDD anime depuis novembre 2006 la présidence française de la convention alpine, assurée pour deux ans.

Organisation

Afin d'améliorer le pilotage et le suivi de l'activité internationale du MEDD, le SAI a renforcé ses procédures en partenariat avec ses correspondants dans les directions. A cet effet, il gère un calendrier partagé des missions internationales effectuées par les agents du MEDD, qui précise le mandat, les objectifs, et les résultats atteints par ces missions.

Le suivi de l'indicateur de satisfaction, mis en place dans le cadre de la LOLF, a été assuré grâce à une enquête auprès des interlocuteurs du SAI réalisée par une société privée.

Le SAI a aussi démarré les préparatifs de la présidence française. Un projet de calendrier a été établi prenant en compte les priorités attendues. Un recensement des compétences du service public de l'environnement (SPE) a été entrepris. Les premières actions de sensibilisation et de formation ont été lancées.



Initiatives françaises

En 2006, le SAI a appuyé les initiatives françaises en faveur du renforcement de la gouvernance internationale de l'environnement (GIE), selon les priorités fixées par le président de la République, et s'est fortement impliqué dans le développement durable en matière de tourisme.

A ce titre, le SAI a :

- contribué à la préparation de la conférence de Paris pour une gouvernance écologique mondiale, convoquée à l'initiative de Jacques Chirac les 2 et 3 février 2007. Cette réunion a pour objectif de sensibiliser les décideurs politiques, et l'opinion publique, à la nécessité de mieux agir au plan international pour relever les défis environnementaux ;
- appuyé la réflexion sur l'amélioration de l'expertise scientifique en matière de biodiversité, aujourd'hui en cours dans le cadre d'un comité de pilotage international, soutenu financièrement par la France (notamment le MEDD), et dont la première réunion a eu lieu à Paris en février 2006. Ce processus vers la mise en place d'un mécanisme international d'expertise scientifique en matière de biodiversité est plus connu sous son sigle anglais d'IMOSEB ;
- mis en place et piloté un groupe de travail international sur le tourisme durable, permettant un transfert d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que la promotion d'actions nouvelles. Le groupe s'est réuni une première fois à Paris le 18 septembre 2006.

Thématiques de travail

En matière de biodiversité, des avancées marquantes ont été obtenues lors des négociations internationales en 2006 :

- A la huitième conférence des Parties (COP) (mars), mais aussi lors de la convention sur la diversité biologique (CDB), les Etats se sont mis d'accord sur un calendrier pour aboutir à l'adoption, en 2010, d'un régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices résultant de leur utilisation. Cette question est l'une des plus complexes et des plus politiques de la CDB.
- L'examen de la question délicate de la protection de la biodiversité marine dans les eaux hors juridiction nationale (en haute mer) a démarré dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale des Nations unies, qui s'est réuni pour la première fois le 17 février 2006.

En ce qui concerne le climat, la douzième conférence des Parties (Nairobi, 7-17 novembre 2006) a notamment permis de progresser sur l'adaptation au changement climatique, préoccupation majeure des pays en développement. Un accord s'est formé sur la nécessité d'une « vision partagée » pour guider les négociations sur l'après 2012. Le principe d'un examen du Protocole de Kyoto en 2008 a aussi été acté.

Pour les forêts, la communauté internationale s'est mise d'accord, lors de la sixième session du forum des Nations unies sur les forêts (FNUF 6) (mai), sur la nécessité d'adopter en 2007 un instrument international juridiquement non contraignant, qui serve de cadre de référence à l'action des Etats, mais aussi des institutions compétentes, en faveur d'une gestion durable de tous les types de forêts.





Activités par zone géographique

Au niveau de l'Union européenne, les présidences autrichienne puis finlandaise ont été marquées par :

- l'adoption du règlement REACH sur les produits chimiques ;
- l'adoption de la directive « Inspire » sur l'information géographique et celle de la directive relative aux eaux souterraines ;
- des accords sur trois projets de directive concernant l' « évaluation et la gestion des inondations », la « qualité de l'air » et la « stratégie marine » ;
- l'adoption de conclusions sur les stratégies thématiques, sur la pollution atmosphérique, sur l'environnement urbain, sur la prévention et le recyclage des déchets, et sur la gestion durable des ressources naturelles.

S'agissant de l'Europe orientale, du Caucase, de l'Asie centrale, et des nouveaux voisins de l'Europe, le SAI a renforcé son implication dans le processus « Un environnement pour l'Europe », conduit dans le cadre de la commission économique pour l'Europe des Nations unies. Il a particulièrement participé aux travaux de préparation de la conférence ministérielle de Belgrade prévue en 2007. Le SAI a aussi amplifié son offre de jumelages institutionnels, notamment vers les pays des Balkans et les futurs accédants à l'Union européenne. En 2006, le MEDD a ainsi gagné deux jumelages, l'un avec la Pologne sur les déchets et les énergies renouvelables (opérateur ADEME), l'autre avec Malte sur l'eau (opérateur OIEau). Il s'est préparé à aborder le nouveau format des jumelages dans le cadre de la politique de voisinage, dont le champ d'action sera élargi en 2007 vers l'est de l'Europe et vers les pays de la rive sud de la Méditerranée.

Concernant les pays éligibles à l'aide publique au développement, le SAI s'est attaché en 2006 à mobiliser les ressources du fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), et du fonds pour l'environnement mondial (FEM), afin de soutenir les initiatives de coopération du MEDD. Pour 2006, au titre du FFEM, le MEDD a engagé deux projets pour une contribution de 1,6 million d'euros (Afrique, sur la biodiversité et les polluants organiques persistants), soit 15 % des montants engagés par ce fonds au cours de cette année (onze projets, 11 millions d'euros). Le MEDD a aussi identifié quatre nouveaux projets (deux en Afrique, un en Méditerranée, un en Amérique du Sud, dont un sur la biodiversité, deux sur le climat et un sur les eaux internationales), pour une contribution totale de 3,35 millions d'euros, soit 25 % des montants identifiés par le fonds au cours de cette année (douze projets, 13,6 millions d'euros). Enfin, le MEDD a participé activement aux réunions qui ont conduit au renouvellement du FFEM pour les années 2007-2010, à hauteur de 70 millions d'euros.

Le SAI a également participé, auprès du MINEFI, aux sessions du Conseil du fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il a contribué à élaborer la position française sur les orientations stratégiques de ce fonds, notamment lors des discussions relatives à la reconstitution du FEM. Le FEM a lui aussi été reconduit pour les années 2007-2010, pour un montant de 3,13 milliards de dollars.

• Bassin méditerranéen

Le SAI a préparé et participé à la visite de Nelly Olin en Tunisie. Cette visite a donné lieu à la signature de trois accords de coopération sur un mécanisme



de développement propre (MDP) pour le climat et la qualité de l'air, un projet d'agro-écologie, et un projet d'assainissement du littoral. Des entreprises françaises faisaient partie de la délégation.

Le SAI a participé à la réunion ministérielle Euromed « environnement » qui s'est tenue le 20 novembre 2006 au Caire, et a adopté la feuille de route de l'initiative « Horizon 2020 » de dépollution de la Méditerranée. Le SAI a aussi pris part à une réunion extraordinaire des points focaux du plan d'action pour la Méditerranée (PAM), adossé à la convention de Barcelone, qui a permis de dégager les orientations stratégiques de ce programme pour la prochaine décennie.

En 2006, le SAI a également contribué à plusieurs actions de coopération bilatérale en Méditerranée, notamment la dépollution des côtes libanaises, et un projet FFEM concernant les pesticides obsolètes en Tunisie.

• Afrique

L'implication du SAI dans les travaux de la conférence d'orientation stratégique et de programmation de l'aide publique (COSP) (14 décembre 2006), a donné au MEDD l'occasion de plaider pour une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales, dans les opérations engagées sur ce continent par les principaux acteurs de l'aide, notamment en matière de changement climatique. Le document d'orientation stratégique « Lutte contre la désertification » a été validé. La mise en œuvre des 34 documents cadres de partenariat (dont onze retiennent l'environnement comme l'un des secteurs de concentration de l'aide, et seize l'eau et l'assainissement) a été suivie avec attention.

• Asie et Amérique du Sud (notamment les grands pays émergents)

Le SAI a maintenu en 2006 son action de dialogue, et de veille, par des contacts au niveau bilatéral avec les ministres en charge de l'environnement dans ces pays.

Le département de la communication et de l'information

L'année 2006 a été très riche pour l'activité du département de la communication et de l'information.

Les campagnes de communication

- Campagne « **Ports et littoral propres** » : pendant tout l'été, 10 000 affiches en français et en anglais ont été diffusées sur les 5 500 km du littoral français pour sensibiliser les touristes à l'importance de ne rien jeter en mer, ni sur les plages → www.ecologie.gouv.fr (rubrique pollutions/déchets/prévention).

→ Partenaires : l'Association nationale des élus du littoral, le Conservatoire du littoral, les offices du tourisme et syndicats d'initiative du littoral, la Fédération nationale des ports de plaisance, les Fédérations françaises de voile, de canoë kayak, de surf, d'aviron, de char à voile, d'études et de sports sous-marins, la Fédération de l'industrie nautique et l'ADEME.

- Campagne d'information sur la CITES (convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de flore menacées d'extinction) : le





MEDD a produit un film de deux minutes qui sensibilise les voyageurs à la CITES et plus généralement à la perte de biodiversité liée au tourisme. Ce film a été diffusé, durant tout l'été, sur les vols long-courriers d'Air France ⇒ www.ecologie.gouv.fr (rubrique biodiversité/CITES).

→ Partenaires : Air France, National Geographic Channel, WWF et la contribution de : Museum national d'histoire naturelle (MNHN), Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), Domaine national de Chambord (DNC), Aquarium de la Porte Dorée, section d'aquariophilie du comité d'établissement AF-DGI et secrétariat de la CITES.

• Campagne de sensibilisation du public à **une utilisation économe de l'eau** : diffusée dans la presse en février, à la radio et à la télévision en juillet et août, cette campagne organisée par le MEDD et les agences de l'eau, montre la nécessité de gérer l'eau comme un bien rare et rappelle que nos gestes individuels en faveur de l'environnement, même modestes, permettent de véritables économies ⇒ www.ecologie.gouv.fr (rubrique eau/sécheresse).

• Campagne « **L'écologie a besoin de nous tous** » : avec le slogan « Il n'y a pas de petits gestes quand on est 60 millions à les faire », cette campagne visait à sensibiliser le grand public sur les enjeux et les gestes pour sauver la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique. Diffusée en octobre et novembre, cette campagne (TV, radio, web) a été lancée avec le Jardin de l'écologie, événement organisé au Jardin du Luxembourg ⇒ www.ecologie.gouv.fr/lesgestes.

• Campagne « **Faisons vite, ça chauffe** » : pilotée par l'ADEME en collaboration étroite avec ses ministères de tutelle, ministère de l'Ecologie et du Développement durable, ministère délégué à l'Industrie et ministère délégué à la Recherche ; cette campagne (TV, radio, web) informe depuis deux ans le grand public sur les gestes à faire pour économiser l'énergie et donc lutter contre le réchauffement climatique. www.ademe.fr/faisonsvite.

• Campagne « **Réduisons vite nos déchets, ça déborde** » : menée par l'ADEME et le MEDD, cette campagne (TV, radio, web) informe le grand public sur les gestes à adopter pour limiter notre production de déchets ⇒ www.reduisonsnosdechets.fr.

→ Partenaires : Véolia Propreté, en collaboration avec France Nature Environnement, l'association Consommation Logement et Cadre de Vie et le réseau des ressourceries & recycleries.

Les grands événements

• **Quatrième Semaine du développement durable** : du 29 mai au 4 juin, 1400 actions ont été organisées sur l'ensemble du territoire. Elles ont permis de sensibiliser des milliers de citoyens au développement durable. Une mobilisation récompensée par une prise de conscience en constante augmentation : selon le sondage IFOP (juillet 2006) pour le MEDD, « Les Français et l'environnement », 57 % des personnes interrogées ont entendu parler du développement durable, contre 23 % en juillet 2002, et 41 % de ces personnes se disent bien informées (7 % en 2002).

→ Partenaires : ADEME, CART'COM, ACT Responsable, Ekwo, GDF, Insert, Metro France, La Poste, Environnement magazine.

• **Cinquième Semaine européenne de la mobilité** : coordonnée par le MEDD, le ministère des Transports, en partenariat avec l'ADEME, le GIE



Objectif Transport public, la FUBICY et le Club des villes cyclables, cette Semaine s'est tenue du 16 au 22 septembre. Avec le slogan « Bougez autrement ! La meilleure énergie, c'est la vôtre ! », la Semaine a rencontré un très fort succès avec la mobilisation de 350 acteurs, dont 135 collectivités locales, soit une participation en hausse de 121 %.

➔ Partenaires : Monoprix, Actu-environnement, Cart'com, Insert, Metro France, Vinci Park.

• **Première Semaine de la Réduction des déchets** : pilotée par l'ADEME dans le cadre de la campagne « Réduisons vite nos déchets, ça déborde », elle s'est déroulée du 9 au 15 octobre. Organisée sur tout le territoire, cette grande semaine d'actions visait à informer le grand public sur les enjeux de réduction des déchets, mais aussi sur la façon d'agir au quotidien.

➔ Partenaires : Véolia Propreté, réseau des ressourceries & recycleries, en collaboration avec France Nature Environnement et l'association Consommation Logement et Cadre de Vie.

Le MEDD a également reçu le public sur son stand dans **trois salons** :

- le Salon international de l'agriculture ;
- le Salon professionnel « Pollutec » ;
- le Salon des maires et des collectivités locales.

De nombreux événements ont aussi été organisés par le ministère :

- les seconds Etats généraux des entreprises et du développement durable clôturés par le Premier ministre devant près de 400 participants ;
- les « Ecrans de l'Ecologie » : trois journées de projection de documentaires ont été proposées au public. Le MEDD a aussi été partenaire du film « Une vérité qui dérange » de Davis Guggenheim et de la campagne pédagogique associée au film (envoi de 7 000 cd-roms interactifs sur le changement climatique dans les collèges et lycées) ;
- les « Rendez-vous de l'Ecologie » : moments privilégiés avec des personnalités qui, à l'invitation de la ministre, viennent présenter leurs réflexions et leurs actions en faveur de l'environnement ;
- les « Expositions de l'Ecologie » : plusieurs expositions photographiques ou informatives ont été organisées au ministère. Par ailleurs, le MEDD a réactualisé, avec l'IFEN, l'exposition des vitrines de la station de métro Sèvres-Babylone (ligne 10) sur les politiques menées par le ministère et l'état de l'environnement en France.

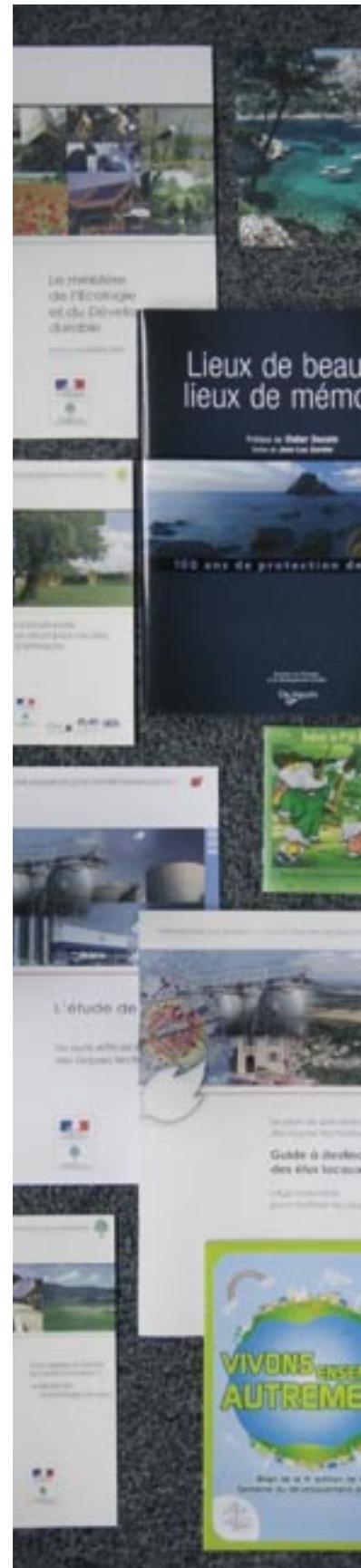
Les éditions

• Livre « **Lieux de beauté, lieux de mémoire** » (224 p) : paru en novembre dans toutes les bonnes librairies, cet ouvrage, préfacé par Didier Decoin, présente à travers plus de 200 photos et des textes de Jean-Luc Garnier, 100 ans de protection des sites. Huit cartes postales ont également été éditées pour cet événement.

➔ Partenaires : éditions De Vecchi, Institut géographique national.

En communication institutionnelle, 34 documents dont :

- « Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable » : plaquette (4 p) de présentation du ministère publiée en janvier en français, anglais et espagnol ;



- « Tableau de bord des activités du MEDD, mi-2005/mi-2007 » : document publié en juillet ;
- « Rapport d'activités du MEDD 2005 » : document publié en septembre.

En communication technique, 87 documents dont :

- « Vous agissez en faveur de l'environnement ? Bénéficiez d'avantages fiscaux ! » : dépliant (6 p) tiré en avril à 20 000 exemplaires.
- « Véhicules à moteur dans les espaces naturels : une circulation réglementée » : dépliant (6 p) tiré en août à 30 000 exemplaires et diffusé principalement auprès des Parcs nationaux et Parcs naturels régionaux ;
- « L'inspection des installations classées » : plaquette (4 p) tirée en septembre à 45 000 exemplaires et diffusée notamment auprès des chambres d'agriculture, des conseils généraux et régionaux.
- « La biodiversité, un atout pour vos sites d'entreprise » : brochure (28 p) tirée en mai à 2 000 exemplaires.

En communication grand public, 22 documents dont :

- « Babar le P'tit écolo » : livret (24 p) à destination des 4-8 ans tiré à 500 000 exemplaires en mai et principalement distribué aux péages des autoroutes Paris-Rhin-Rhône durant l'été.
- « Vivons ensemble autrement » : guide (24 p) pour comprendre les enjeux du développement durable, tiré en mai à 200 000 exemplaires et principalement diffusé auprès des porteurs de projet de la Semaine du développement durable.
- « Bougez autrement », guide de l'écomobilité : guide (20 p) tiré en août à 490 000 exemplaires et diffusé au public par l'ensemble des acteurs de la Semaine européenne de la mobilité.

Par ailleurs, un **catalogue des publications** a été mis en ligne en novembre sur la page d'accueil du site internet (ecologie.gouv.fr). Il permet une recherche par thématique, public, type de publications ou date d'édition.

- **Le Journal du ministère « Ecologie et Développement durable »** : six numéros et un supplément « Pour une eau partagée » ont été réalisés en 2006. Tiré à 20 000 exemplaires et également mis en ligne sur le site internet, le journal est diffusé gratuitement à 17 400 abonnés, agents du service public de l'environnement (SPE) ou public externe.

- **Le site internet du ministère (ecologie.gouv.fr)** : le site reçoit en moyenne 8 000 connexions par jour avec des pics à 10 800, soit une augmentation de fréquentation de 35 % par rapport à 2005. Fin 2006, le site a fait l'objet de nombreux travaux qui seront opérationnels dès le début 2007 : refonte graphique, traduction en anglais et en espagnol et mise aux normes d'accessibilité.

- **Le webzine e-meddiat** : ce magazine en ligne sur le site internet du ministère propose des articles qui montrent de façon très illustrée les activités du service public de l'environnement (SPE). Le magazine reçoit en moyenne 650 visites par jour.

- **La photothèque numérique** : mise en place fin 2005, elle propose au bout d'un an d'activité plus de 3 900 photographies. 39 reportages sur site ont été conduits en 2006.





- **Les relations presse** : 49 communiqués de presse et 27 dossiers de presse ont été réalisés en 2006. Huit conférences de presse et dix ateliers presse ont été organisés.

L'accueil de l'utilisateur

- L'accueil information : en 2006, le pôle « accueil-information » a comptabilisé environ 700 appels téléphoniques, 600 visites et 200 courriers ;
- L'accueil électronique : sur l'adresse courriel générique du ministère **ministere@ecologie.gouv.fr**, plus de 10 000 courriels ont été reçus en 2006, hors pétition...
- L'accueil documentation : en 2006, le centre de documentation a répondu à 5 746 consultations dont 2 190 ont donné lieu à des recherches spécifiques, à l'occasion desquelles 6 589 documents ont été donnés ou prêtés. Par ailleurs, 1 717 nouveaux documents ont été saisis dans la base de données interne.

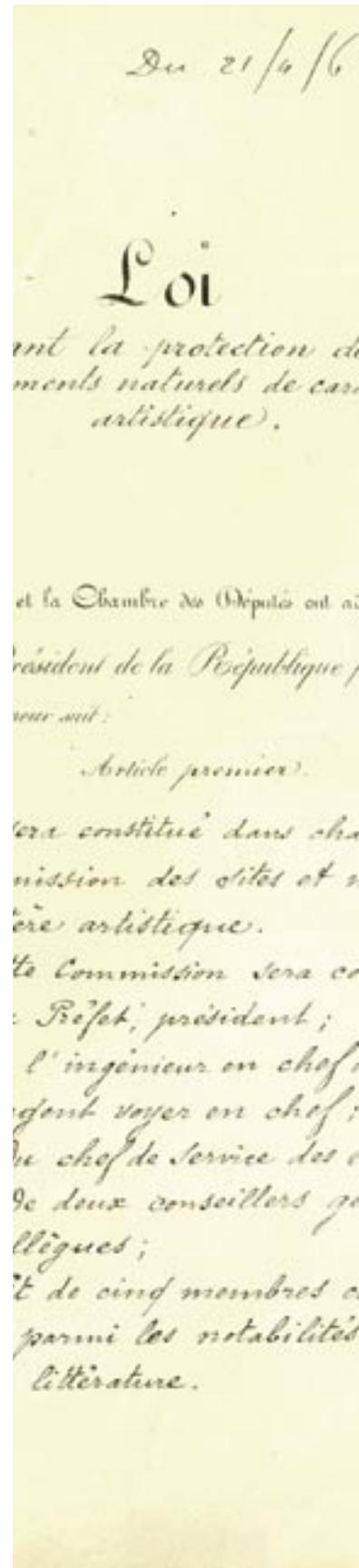
La fonction information documentaire

La fonction documentaire a été aussi fortement mobilisée en 2006 autour de plusieurs actions :

- Ouverture de **l'espace intranet « information-documentation »** à destination du réseau des chargés de documentation mais aussi avec des informations pratiques pour tous les agents ;
- **Projet d'un système d'information documentaire** : le projet a été initié au second semestre avec une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le périmètre du projet concerne toutes les structures documentaires du ministère en administration centrale et dans les services déconcentrés. L'objectif est de permettre à terme, via un portail web, à l'ensemble des utilisateurs internes et externes, d'accéder à la fois aux documents techniques produits au MEDD en texte intégral mais aussi à l'information sur les documents détenus dans les centres de documentation du ministère ;
- Les autres travaux ont continué : édition du bulletin documentaire du MEDD diffusé par la Documentation Française, fusion des bases documentaires d'administration centrale, animation des réseaux documentaires (comité technique et réseau en DIREN).

Les archives

- Activités 2006 : 106 versements, 1 524 mètres linéaires archivés et 140 mètres linéaires d'archives éliminés, 177 communications administratives ;
- Mise à jour de l'espace intranet « archives » du MEDD avec transfert sur une plate-forme SPIP et édition mensuelle d'un bulletin électronique ;
- Mise en ligne régulière sur la rubrique internet archives du MEDD des notices documentaires des dossiers d'administration centrale, de l'ADEME et d'associations versées aux Archives nationales, et des dossiers des DIREN versés aux Archives départementales ;
- Réception des archives de M. Serge Antoine.



La communication interne

En 2006, la politique de communication interne a été fortement marquée par l'ouverture du nouveau site intranet. Parmi les thèmes forts de l'année écoulée, on trouve principalement l'écoresponsabilité et le projet de déménagement du ministère. Par ailleurs, les actions régulières ont été poursuivies pour relayer projets, décisions, nominations, avec les supports écrits ou électroniques, notamment sur les questions concernant les ressources humaines ou la modernisation.

Ouverture du nouveau site intranet

Un peu plus de cinq ans après sa création, **un site intranet entièrement rénové a été mis en ligne en mai 2006.** Nouvelle ligne graphique, nouvelle structuration et nouvelle gestion des contenus constituent les principales évolutions du site devenu l'outil principal de communication interne. Il est destiné à l'ensemble des agents du ministère (administration centrale et DIREN), et à ceux des services déconcentrés du MEDD exerçant des missions pour son compte, via ADER, l'intranet interministériel. Le site est progressivement accessible à l'ensemble des établissements publics sous tutelle du ministère. Chaque direction assure désormais la gestion de son espace. L'animation de l'ensemble des contributeurs est assurée par la communication interne.

Ecoresponsabilité

La politique initiée en 2005 pour expliciter les enjeux du développement durable et de l'écoresponsabilité, mais aussi favoriser les comportements écoresponsables auprès des agents du ministère, s'est poursuivie en 2006.

Un forum interne a été organisé au cours duquel les agents ont pu découvrir une pièce de théâtre mettant en scène toutes les « parties prenantes » du développement durable.

Une campagne sur l'utilisation économe du papier a été lancée auprès des agents de l'administration centrale. Un atelier-débat a permis de faire le point sur la question des déchets et de l'écoresponsabilité en administration centrale, dans les DIREN, et à l'ADEME.

Deux exposition-ventes de produits écoresponsables ont aussi été organisées pour l'administration centrale (commerce équitable, agriculture biologique et agriculture durable).

Déménagement de l'administration centrale

A la suite de l'annonce du projet d'implantation de la Maison de la Francophonie dans le bâtiment Segur, la décision de transférer les services du ministère dans un autre site pendant la durée des travaux, a été prise. Pour informer les agents sur ce projet qui les concernait directement et sur son évolution, **un support écrit spécifique a été créé : INFO SEGUR.** Une réunion générale, au cours de laquelle sont intervenus le directeur général de l'administration et ses collaborateurs en charge du projet, a par ailleurs été organisée.

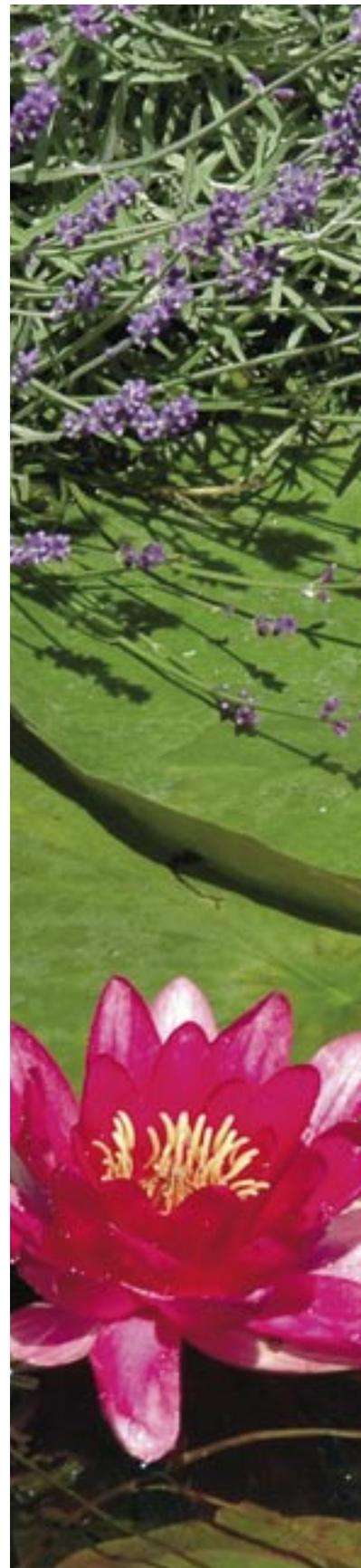


Actions régulières

Parmi les actions de 2006, on compte :

- la rédaction et la diffusion, au sein de l'ensemble du service public de l'environnement (SPE), de 44 numéros d'INFO MEDD, le support écrit hebdomadaire dans lequel l'actualité des services du MEDD est reprise ;
- la rédaction et la diffusion au sein du ministère de sept CONTACT flash, le support écrit de communication sur les sujets « ressources humaines », « fonctionnement »...
- l'animation du bâtiment Ségur au moyen d'écrans sur lesquels défile toute l'actualité du ministère et de ses établissements publics ;
- l'organisation de deux journées d'accueil des nouveaux arrivants ;
- l'organisation de débats ou d'expositions sur les thèmes majeurs de l'actualité du MEDD : biodiversité, état de l'environnement, changement climatique, code des marchés publics...

Il convient aussi de noter la contribution de la communication interne à la lettre d'information mise en place dans le cadre de l'expérimentation de rapprochement, puis de fusion, des DIREN et des DRIRE dans cinq régions.



Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle de l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

La direction générale de l'administration

La direction générale de l'administration (DGA) est dotée d'environ 250 agents. Elle prépare et veille à l'exécution du budget du ministère, assure la gestion des ressources humaines de ses agents, et coordonne, pour les sujets d'intérêt commun, celle des établissements publics. La DGA assure le pilotage des services déconcentrés et la fonction de conseil, d'expertise mais aussi d'assistance juridique. Elle met en œuvre sa politique de partenariat, notamment en matière associative. Elle assure avec l'institut de formation de l'environnement (IFORE) la politique de formation du ministère. Le directeur général préside le CTPM.

En 2006, la DGA a continué à assurer ses missions de base, recentrées depuis la réorganisation de mai 2005, sur les fonctions suivantes : affaires financières, ressources humaines, affaires juridiques, appui logistique et immobilier auprès des services du MEDD.

La mise en œuvre effective de la LOLF a particulièrement mobilisé ses services, que ce soit en matière de ressources humaines, ou en matière financière et comptable. En outre, la DGA a conduit la préparation du projet de déménagement du ministère résultant de la future installation de la Maison de la Francophonie sur le site Ségur. Elle a aussi lancé les premiers éléments de réflexion et d'analyse sur la mise en place d'un système d'information, de gestion et de pilotage du service public de l'environnement (SPE).

Au final, dans le cadre de la stratégie de performance définie au niveau du programme « conduite et pilotage des politiques environnementales, et développement durable » dont elle a la charge, et en cohérence avec les objectifs et indicateurs du projet annuel de performance (PAP), la DGA a accentué ses efforts dans quatre secteurs clés.

L'amélioration des processus et des outils de gestion des ressources humaines du SPE

S'agissant du pilotage des ressources humaines, l'année 2006 se caractérise par le développement d'outils de suivi de la masse salariale et des effectifs exprimés en équivalents-temps plein travaillés (ETPT). Cela a permis au MEDD, en concertation avec les ministères partenaires, de piloter plus finement sa masse salariale et ses ETPT, au regard des plafonds notifiés en loi de finances.

En matière de gestion proprement dite des ressources humaines, le MEDD a requalifié en contrat à durée indéterminée (CDI) tous les contrats à durée déterminée (CDD) qui remplissaient les conditions de la loi de juillet 2005 dite loi Dutreil. Il a mis en œuvre les accords de réforme de la fonction publique (2005), mais il a aussi préparé la mise en œuvre des mesures découlant du protocole





Jacob (26 janvier 2006), et celles du projet de décret de reclassement de certains techniciens. Enfin, il a ouvert des concours de recrutement (fin 2006) dans les deux corps qui lui sont propres (techniciens de l'environnement et agents techniques de l'environnement), et au titre du PACTE pour le compte de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Dans le domaine du dialogue social, le MEDD a organisé les élections des représentants du personnel siégeant dans les CAP des corps de l'environnement, ainsi que de nombreuses réunions de travail et d'information avec les représentants du personnel sur les projets du MEDD : gestion des corps, travaux sur le site Ségur, délocalisation provisoire du MEDD.

S'agissant de la mise en œuvre du plan « handicap », les formations dispensées aux gestionnaires du ministère et des établissements publics ont permis de mieux accueillir le personnel handicapé. De même, en matière d'hygiène et de sécurité, de vrais progrès ont été constatés dans la mise en place du document unique de recensement des risques et des solutions à apporter dans les DIREN.

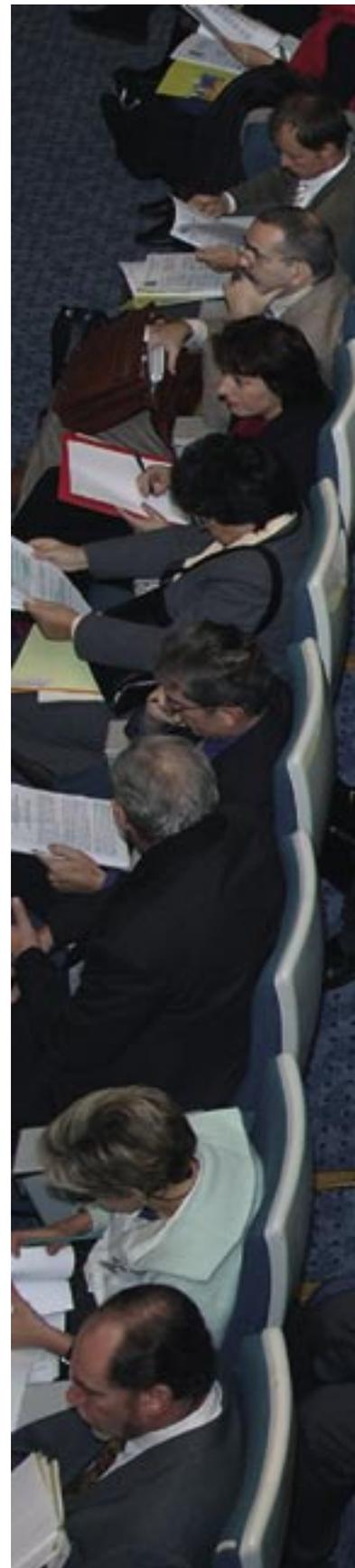
Le MEDD a aussi engagé en 2006 des réflexions prospectives importantes en matière de gestion des ressources humaines dans trois domaines principaux :

- l'élaboration en lien étroit avec la direction de l'eau (DE), d'un plan de revalorisation catégorielle significative des personnels des agences de l'eau (statutaire et indemnitaire), dont la mise en œuvre réglementaire est actuellement soumise à l'avis du CE ;
- la poursuite des travaux de gestion prévisionnelle des compétences et des carrières, dans le cadre du répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME), associée à la mise en place d'une veille démographique, d'une expérimentation de démarche et d'outils d'analyse des risques de perte en compétences, dans la perspective notamment des futurs départs à la retraite ;
- la participation aux travaux d'expérimentation de la fusion DIREN/DRIRE.

En matière de gestion des ressources humaines, l'IFORE accompagne les évolutions professionnelles du personnel du SPE. Globalement, l'action de formation continue de l'institut aura continué à croître en 2006, avec plus de 4 000 stagiaires accueillis dans les séminaires de l'IFORE.

Parmi les actions majeures de 2006, on peut relever :

- la mise en place, avec le concours du SAF, des formations relatives à l'entrée en vigueur de la LOLF (Accord-lol et India-lol) ;
- la pérennisation du cycle supérieur destiné aux cadres dirigeants du SPE, après les résultats très positifs des premières promotions ;
- la mise en place d'un plan de formation destiné à préparer la présidence française de l'Union européenne, et à prévenir les contentieux communautaires ;
- la création du cycle de conférences « Défi climat » en partenariat avec le ministère de l'Economie et des Finances et le soutien de la MIES ;
- la mise en place des formations destinées aux gestionnaires du personnel en poste dans les services déconcentrés, en concertation avec le bureau de la gestion prévisionnelle des compétences et des carrières, et sur la base des fiches métiers élaborées par celui-ci ;
- la formation initiale de la deuxième promotion d'agents techniques de l'environnement (46 nouveaux agents en poste à l'ONCFS, et au Conseil supérieur de la pêche (CSP), titularisés).



Par ailleurs, les interventions de l'IFORE, pour aider les services déconcentrés et les établissements publics à se doter d'un projet de service ou d'un plan d'action stratégique, se sont multipliées. Plus de douze structures ont fait appel à l'IFORE en ce domaine, et notamment cinq des sept parcs nationaux.

Le pilotage de la mise en œuvre de la LOLF au sein des services du MEDD

SAFCG, tête de réseau / coordinateur budgétaire de la mission EDD

Au sein de la direction générale de l'administration, le pôle « affaires financières » regroupe les fonctions budgétaire, financière et les activités associées : contrôle de gestion et commande publique. A ce titre, SAFCG a consolidé en 2006 son rôle de tête de réseau de la mission EDD, en animant et en coordonnant l'activité des programmes/directions de la mission à travers notamment :

- l'organisation des dialogues de gestion entre l'administration centrale et les services déconcentrés, et la réalisation des premiers bilans ;
- l'amélioration des objectifs et indicateurs de la LOLF ;
- la poursuite du travail relatif à la comptabilité d'analyse des coûts ;
- la définition de la cartographie des achats ;
- l'élaboration d'un plan d'action ministériel pour le contrôle interne comptable ;
- la formation, l'information, le suivi et l'assistance des services du MEDD dans l'accompagnement des nombreux changements intervenus : nouveau code des marchés publics avec sa composante développement durable, nouvelles règles de comptabilité publique, nouvelle application informatique pour la LOLF...

S'agissant plus particulièrement du plan d'action ministériel (PAM), élément majeur et central du dispositif du contrôle interne comptable, celui-ci a été présenté à la Cour des comptes le 2 octobre 2006. Il fixe les objectifs assignés aux différents acteurs du ministère, hiérarchise les actions, et identifie par ordre de priorité les leviers de contrôle qui devront être mobilisés pour maîtriser les risques. Ainsi, le plan arrêté par le ministère a-t-il retenu trois thèmes prioritaires pour la période 2006/2008 : les provisions pour risques et frais de justice ; la commande publique et les interventions. Certaines actions ont reçu un commencement d'exécution dès 2006 : mise en place d'un groupe de coordination ministérielle pour le recensement des provisions pour litiges, et d'un dispositif de fiabilisation du recensement des provisions.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en place du réseau du contrôle de gestion, un premier outil de « reporting » des budgets opérationnels de programme (BOP), concernant l'exécution de l'année en cours, a été déployé. Les méthodes d'analyse des coûts, utilisées dans le cadre des projets annuels de performance (PAP), ont été améliorées.

Enfin, en matière de commande publique, outre les actions conjuguées de la DGA et de la DDD, qui ont permis de faire évoluer le code des marchés publics vers une obligation de prise en compte du DD lors de la définition du besoin d'achat, le réseau des acheteurs de l'administration centrale et des SCN (créé en 2005) a été conforté. La composition de la commission d'appel





d'offres a été revue dans le sens de la professionnalisation de l'achat vers plus d'autonomie au regard du décideur, et une présidence permanente et externe au service porteur du marché.

Par ailleurs, l'audit interministériel des achats a permis la finalisation de la cartographie des achats de l'ensemble du ministère (AC et SD) : 102 millions d'euros en 2005.

BPSAG, tête de réseau / coordinateur budgétaire du programme P 211

Le pilotage du programme « conduite et pilotage des politiques, et développement durable » est assuré par le directeur général de l'administration. L'élaboration, la centralisation, la synthèse des informations et des documents budgétaires, sont effectuées par le bureau du programme soutien et des affaires générales (BPSAG) qui, à ce titre, prépare et propose les arbitrages à rendre. Il coordonne le réseau des interlocuteurs centraux et déconcentrés tout au long des étapes du calendrier budgétaire.

En matière de suivi d'exécution, un dispositif opérationnel de contrôle de gestion à l'échelle du programme a été élaboré. L'objectif étant de disposer d'éléments constatés et de prospective, de nature à opérer des redéploiements en cours d'exécution les plus à même de répondre aux objectifs annuels fixés dans le PAP.

Enfin, la préparation de la programmation budgétaire initiale 2007 a été l'occasion d'insuffler auprès des services acteurs du P 211, un pilotage des crédits par la performance conforme à l'esprit de la LOLF, en proposant notamment un arbitrage et une répartition des crédits globalisée par BOP, ainsi qu'une mise à disposition de la totalité des crédits dès le début du prochain exercice, permettant de ce fait la responsabilisation de chacun, ainsi qu'une meilleure visibilité dans la mise en œuvre de la programmation arrêtée.

L'amélioration des délais de production et de la qualité de la réglementation environnementale

La résorption du retard de transposition des directives européennes

La mobilisation de l'ensemble des directions du MEDD, au sein d'un groupe de travail réunissant des représentants des directions d'administration centrale, et animé par la sous-direction des affaires juridiques (SDAJ), a permis qu'au 1^{er} juin 2006 soit résorbé le retard dans la transposition des directives communautaires dans le domaine de l'environnement.

La production législative et réglementaire

La SDAJ a contribué pour l'année 2006 aux travaux d'élaboration de la loi du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux, Parcs naturels marins et Parcs naturels régionaux, publiée au JO du 15 avril, et de deux de ses décrets d'application publiés le 28 juillet 2006. Elle a également participé à la rédaction des décrets d'application de la loi relative au développement des territoires ruraux. Le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques a été adopté le 20 décembre en deuxième lecture à l'Assemblée nationale.

Sur le plan communautaire, en 2005 et au premier semestre 2006, la SDAJ a conduit les travaux d'élaboration de la loi du 26 octobre 2005, portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement et publiée le 27 octobre 2005. Quatre des





cinq décrets d'application ont été publiés en 2006. Elle est chargée par ailleurs de la transposition de la directive 2004/35/CE sur la responsabilité environnementale.

La SDAJ conduit les travaux de codification du droit de l'environnement. L'élaboration de la partie réglementaire du code de l'environnement, dont les livres I, III et IV ont été publiés en 2005 et qui contiendra plus de 3 000 articles, se poursuit activement. Les livres II et VI ont été transmis au Conseil d'Etat à l'automne 2006. Le livre V a été présenté à la commission supérieure de codification en décembre 2006. Le projet de loi de simplification du droit, déposé au Sénat le 13 juillet 2006, autorise le gouvernement à prendre par ordonnance les mesures nécessaires à la poursuite de la clarification, de la simplification, de la modernisation et de la mise en cohérence des dispositions de la partie législative du code.

Tirant les conséquences du récent rapport d'inspection sur les polices de l'environnement, la SDAJ élabore des avant-projets de textes qui amélioreront la cohérence des dispositions législatives et réglementaires du droit répressif de l'environnement.

Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable est actif dans le domaine de la simplification et de la réforme de l'Etat. A ce titre, peuvent être évoqués : la mise en œuvre des deux premières lois de simplification du droit, l'inventaire et la suppression des commissions administratives, la simplification et l'abrogation de procédures administratives, la participation à l'entreprise d'évaluation du coût des régimes d'autorisation.

L'amélioration des processus d'organisation

Le MEDD a veillé à donner son plein effet à la circulaire du Premier ministre du 30 septembre 2003 relative à la qualité de la réglementation.

Au-delà de l'effort sur la transposition des directives communautaires, les directions d'administration centrale et la SDAJ ont également entrepris un effort particulier de programmation de l'activité réglementaire, afin d'améliorer les délais de publication des décrets d'application des lois, comme de maîtriser l'activité normative en général. La mobilisation porte ses premiers fruits puisque le taux de publication des décrets d'application des lois a sensiblement augmenté : il est aujourd'hui de 73 % contre 13 % en 2004. Pour la législature en cours, ce taux est de 68 %. Le MEDD s'est investi dans l'expérimentation du projet SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives).

La SDAJ améliore le suivi des procédures contentieuses, tant communautaires que nationales, afin d'analyser et de prévenir les risques juridiques et financiers. Il en va ainsi du suivi des pré-contentieux et contentieux communautaires, avec pour objectif d'en prévenir le développement, source de risque financier et de détérioration de l'image de la France. Les efforts des services compétents ont permis, sur la base de ces informations, d'obtenir de très nombreux classements d'affaires par la commission (52, de juin 2005 à juin 2006).

Un effort a été entrepris pour améliorer la qualité et la diffusion de l'information juridique au sein du ministère par la création d'un bulletin d'alerte quotidien, le développement de rubriques juridiques sur le réseau intranet et le site internet du ministère, le développement d'outils électroniques d'informations partagées (veille juridique des décrets d'application des lois, tableau de bord des transpositions des directives communautaires, tableau de suivi des procédures contentieuses).



Le bulletin officiel du ministère sera dématérialisé le 1^{er} janvier 2007.

Le pilotage du service public de l'environnement (SPE)

La mise en œuvre des politiques du MEDD repose sur une organisation déconcentrée, recourant non seulement aux services déconcentrés régionaux de ce ministère, DIREN et DRIRE, mais également aux services déconcentrés départementaux de ministères partenaires (DDE, DDAF, DDSV, DDASS, ...).

La responsabilité des pôles régionaux « environnement et développement durable » a été confiée pour certaines régions aux DIREN et pour d'autres aux DRIRE. Les services départementaux sont associés, de même que les représentations territoriales des établissements publics nationaux concernés.

Dans ce contexte, la réforme territoriale de l'Etat comporte deux aspects qui ont un impact sur la mise en œuvre locale des politiques du MEDD :

- le rapprochement puis la fusion dans cinq régions, de la DIREN et la DRIRE ;
- la fusion, dans huit départements, de la DDE et la DDAF.

Le suivi de la première réforme est assuré par la DGA et la DARQSI du ministère délégué à l'Industrie, en lien notamment avec les directions techniques d'administration centrale. Pour la seconde, le MEDD est partie prenante dans le cadre des réflexions menées par le ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, et par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

S'agissant du projet de fusion DRIRE/DIREN, un bilan a été tiré en juin 2006 de l'expérimentation de rapprochement des DRIRE et des DIREN lancée en janvier 2005 dans cinq régions. Il met en évidence des potentialités de renforcement de l'efficacité de l'action de l'Etat en région dans la mise en œuvre des politiques environnementales et économiques.

Sur la base de ce bilan, la ministre de l'Écologie et du Développement durable, et le ministre délégué à l'Industrie, ont proposé au Premier ministre, qui a accepté, de donner une suite positive à cette expérimentation de rapprochement en engageant, dès 2006, un processus permettant d'aboutir à la mise en place effective, sur le plan juridique, de la fusion en 2007 de la DIREN et de la DRIRE dans les cinq régions d'expérimentation.

C'est dans cette perspective que les cinq directeurs concernés par la fusion DRIRE/DIREN ont engagé l'élaboration d'un projet de service, stratégique et opérationnel, qui intégrera l'ensemble des missions de la nouvelle direction et leurs évolutions, et affichera une politique claire pour la direction.

Le MEDD a également participé à la préparation du projet de fusion des DDAF et DDE, qui concerne huit départements (l'Ariège, l'Aube, le Cher, le Loir-et-Cher, le Lot, les Yvelines, le Territoire de Belfort et le Val d'Oise), afin qu'elle soit effective le 1^{er} janvier 2007. Cela devrait favoriser la coopération entre la future DDEA, les DIREN et les DRIRE, notamment dans les domaines de la prévention des risques naturels ou technologiques, l'eau, l'air, le bruit, les milieux naturels ; ces missions étant exercées pour le compte du ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Les organigrammes, qui seront en place le 1^{er} janvier 2007 prévoient, selon le cas, le regroupement des fonctions environnementales dans un, voire deux services, ce qui facilitera le contact avec l'utilisateur mais également le travail avec la DIREN qui les pilotera sur ces missions.



Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle de l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

La direction des études économiques et de l'évaluation environnementale

La direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E) est une direction d'expertise, de conseil et d'aide à la décision. Dotée d'une centaine d'agents, elle a pour objectif de permettre au ministère de porter un jugement, à la fois sur l'efficacité de ses propres politiques, mais aussi sur les conséquences environnementales des autres politiques publiques (agriculture, énergie, transports...). Elle incite les différents ministères à davantage prendre en compte l'environnement dans l'élaboration de leurs politiques. Elle assure par ailleurs des travaux de veille scientifique, économique, et d'animation de la recherche. Elle contrôle la conduite des contrats de plan et l'implication du ministère dans la préparation, et la mise en œuvre, des grands travaux d'infrastructures. Elle a en charge la maîtrise de l'évaluation des politiques publiques.

La recherche scientifique

Production de connaissances en appui aux politiques publiques

Le ministère publie régulièrement des appels à propositions de recherche pluridisciplinaires, évalue les projets à l'aide de conseils scientifiques et de comités d'orientation, sélectionne les meilleurs et engage les financements. Il finance aussi la recherche d'établissements publics de recherche et d'expertise dont il assure la tutelle ou cotutelle (ADEME, AFSSET, INERIS, IRSN). En 2006, de nouvelles recherches ont été lancées dans les domaines de l'écotoxicologie, du changement climatique, de la gestion des sols, du littoral, de la gestion de la biodiversité forestière, des ressources génétiques, de la qualité de l'air, de la réduction des pesticides, des écosystèmes tropicaux, des impacts des transports sur la biodiversité, des politiques publiques du paysage et, grâce à un nouveau programme, des perturbateurs endocriniens.

Les résultats de la recherche ont été partagés avec les acteurs des politiques publiques ou du développement économique (collectivités locales, associations, industriels, services centraux et déconcentrés de l'Etat...) sous la forme de nombreux colloques couvrant les programmes de recherche sur : la qualité de l'air, la gestion des risques, les pesticides, la biodiversité et le changement climatique, les ressources génétiques, l'interaction biodiversité, agriculture et décision publique, les invasions biologiques, les écosystèmes tropicaux, la gestion durable des sols.

Six ouvrages ont été publiés en 2006 à la Documentation Française (« Regards sur l'évaluation et la perception de l'exposition à la pollution atmosphérique » ; « Agriculture et environnement : quatre scénarios pour 2025 » ; « Enseignements du groupe d'expertise pluraliste du Nord-Cotentin, pour l'analyse des leucémies autour de la centrale de La Hague ») ou aux éditions Quæ (« Gestion du risque inondation et changement social dans le delta du Rhône »).





Plusieurs actes de colloques ont également été édités comme « Ressources génétiques : des ressources partagées » ou « Ecosystèmes tropicaux ». Enfin, des documents pour les gestionnaires ont également été diffusés : le cinquième volume « Des clés pour la gestion des ressources génétiques » (édition BRG), le troisième volume des cahiers techniques « Gestion des zones humides » (édition MEDD).

Par ailleurs, la publication de la lettre « Recherche Environnement » a repris au printemps 2006, après plus d'un an d'interruption. Cette lettre mensuelle a pour objectif de diffuser des résultats scientifiques pouvant servir d'appui aux services de l'Etat en charge de l'écologie et du développement durable, pour fonder leurs orientations et leurs décisions. Plus généralement, elle s'adresse à toutes les personnes intéressées par les résultats de la recherche dans les domaines concourant à la connaissance de l'environnement, mais aussi des conditions et des moyens de mise en œuvre d'un développement durable.

Evaluation et internationalisation des programmes de recherche

En 2006, l'évaluation des programmes de recherche a débuté pour les programmes « concertation », « gestion durable du sol » et « qualité de l'air ». Cette démarche d'évaluation a pour objet d'expertiser au fil des ans des programmes de recherche du service afin de mesurer leur apport en termes d'appui aux politiques publiques. Le service avait recruté, en 2005, un agent responsable de la mise en place de ces évaluations.

Un autre fait marquant de 2006 concerne l'internationalisation de ces recherches. Des accords ont été passés avec de nombreux Etats membres de l'Union européenne sur le changement climatique, la biodiversité, les sols pollués, les inondations avec, dans ce cas, le lancement d'un appel à propositions de recherche européen. Un réseau regroupant les actions de recherche des agences et ministères de l'Environnement a vu le jour. D'autres actions collectives sont en cours. Elles concernent la gestion des bassins versants ou les impacts de l'environnement sur la santé.

Relations étroites avec les autres acteurs français

Par ailleurs, le ministère a entretenu des liens étroits avec les autres acteurs de la recherche dans le domaine de l'environnement. L'Agence nationale de la recherche (ANR) a lancé et financé de nombreux programmes de recherche auxquels le MEDD a été associé. Le ministère a ainsi participé aux comités stratégiques des programmes sur l'agriculture et le développement durable, la biodiversité, les écotecnologies, les OGM, les bioénergies, les nouvelles technologies de l'énergie, l'énergie dans le bâtiment, les transports, et au comité des « partenaires » du programme « santé-environnement, santé-travail ».

La D4E s'est impliquée dans la rédaction et la négociation du volet « recherche » des plans d'action de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). La capacité de recherche du MEDD a été reconnue dans ce domaine et sera renforcée à l'avenir. L'institut français de la biodiversité, dont le MEDD est un partenaire actif, va évoluer vers une fondation de coopération scientifique renforçant ainsi sa visibilité et ouvrant la possibilité de cofinancements industriels.

Le Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité (CSPNB) et le comité de la prévention et de la précaution (CPP), deux organes consultatifs placés auprès de la ministre, éclairent la décision publique sur l'environnement par une expertise et une veille scientifiques.





Le comité de la prévention et de la précaution a rendu en 2006 un avis sur les risques liés aux nanotechnologies qui a fait l'objet d'une conférence de presse. Il a par ailleurs célébré cette année son dixième anniversaire : cet événement a donné lieu à un débat sur le principe de précaution et sur les évolutions du paysage français de l'expertise.

En 2006, le Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité a rendu des recommandations, sur les savoirs d'amateurs et savoirs locaux, la grippe aviaire et le thon rouge, espèce menacée en méditerranée. Le CSPNB a alerté la ministre sur la fermeture de la station de biologie marine d'Endoume, et a organisé un séminaire sur la pertinence et la faisabilité d'une « évaluation écosystémique du millénaire » (Millennium ecosystem assessment) en France.

Les avis du CSPNB et du CPP sont consultables sur le site Internet du ministère (rubrique « Conseils et comités ») et font l'objet d'un suivi et d'une prise en compte régulière par l'administration.

L'intégration de l'environnement dans les politiques publiques

Le principe d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques figure à l'article 6 du Traité sur l'Union européenne. Il est constitutionnalisé en France par l'article 6 de la Charte de l'environnement qui affirme : « Les politiques publiques [...] concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ». Le ministère, et plus précisément sa direction des études économiques et de l'évaluation environnementale, est chargé de la mise en œuvre de ce principe.

Après la publication, en mai 2005, des décrets transposant la directive européenne relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, une circulaire d'application, élaborée par la D4E et contribuant à la mise en œuvre pratique de ces nouvelles dispositions, a été publiée le 12 avril 2006.

En 2006, son action, au titre d'autorité environnementale des plans et programmes de dimension nationale, a pris son essor. Elle a ainsi préparé le cadrage préalable du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) et a formulé l'avis environnemental du programme de développement rural hexagonal (PDRH). Elle a structuré l'appui aux DIREN dans leur fonction d'autorité environnementale, par la création d'un réseau spécifique et d'un système d'échanges d'informations. Elle a défini la méthodologie des évaluations environnementales auxquelles sont désormais soumis les fonds structurels européens ainsi que les contrats de projet Etat-région.

Du fait de leurs impacts environnementaux significatifs, les transports font l'objet d'une mobilisation particulière au sein du MEDD qui est appelé à formuler des avis sur de grands projets d'infrastructures (projets autoroutiers, contournements autoroutiers de grandes villes, aéroports, projets de ligne à haute tension, projets ferroviaires...) au terme de procédures reposant sur une large concertation. Par ailleurs, plusieurs avis ont concerné d'autres types de projets soumis à des études d'impact : mines de charbon, d'or ou de nickel respectivement dans la Nièvre, en Guyane et en Nouvelle Calédonie... Ce sont en tout près de 80 avis qui ont ainsi été formulés en 2006, contre 58 en 2005 pour cette catégorie de projets.

En 2006, la D4E s'est particulièrement investie dans le débat public sur les transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien. Les ministères en charge de l'Équipement et de l'Environnement ont saisi la commission nationale du dé-



bat public sur la problématique générale et un débat public a été organisé. Les suites données par le gouvernement à ce débat ont fait l'objet d'une décision conjointe des ministres publiée le 4 décembre 2006. Toujours sur le thème des transports, la direction a participé au suivi de la politique des transports avec en particulier la définition du « chèque transport », mais aussi la révision des hypothèses de trafic à l'horizon 2025.

Le ministère intervient également sur la prise en compte de l'environnement dans les domaines de l'agriculture et de l'énergie. Il défend ses positions en s'appuyant sur une fonction d'étude soutenue et en recourant à l'analyse économique. Voici quelques exemples de contributions du ministère sur ces thèmes pour l'année 2006 :

- pour l'énergie : cosignature par les ministres de l'Industrie et de l'Ecologie d'une circulaire sur les zones de développement de l'éolien ; contribution à l'élaboration de mesures fiscales incitant à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables adoptées par le gouvernement ; contribution à l'élaboration de la programmation pluriannuelle des investissements de production de chaleur et du plan indicatif pluriannuel sur la demande gazière et les investissements dans le secteur du gaz...

- pour l'agriculture : contribution à l'élaboration du programme de développement rural hexagonal (PDRH) ; élaboration du décret soultte, agriculture biologique et aménagement foncier ; participation au renouvellement de l'agence BIO ; évaluation des projets de pôles d'excellence rurale ; suivi de l'élaboration du plan biomasse...

Le domaine du littoral, où le ministère dispose de compétences spécifiques, a fait l'objet d'un engagement spécifique de la direction. Dans une circulaire datée du 20 juillet 2006, les ministres chargés de l'Environnement et de l'Equipement ont signé une circulaire rappelant aux préfets l'importance qu'ils attachaient à la mise en œuvre de la loi littoral, ainsi que l'intérêt de cet outil pour l'environnement, l'agriculture, les paysages, la prévention des risques. La D4E et la DGU-HC ont élaboré une plaquette conjointe à destination des élus sur le littoral. Par ailleurs, la D4E s'investit dans le bilan de la loi littoral qui sera remis au Parlement en 2007.

Dans le domaine de la montagne, alors que la France préside, depuis le 8 novembre 2006, la convention alpine, la D4E a été étroitement associée à la préparation du Conseil national de la montagne, qui s'est réuni le 29 août 2006. Elle a également contribué à l'élaboration du décret sur les unités touristiques nouvelles, pris en application de la loi sur le développement des territoires ruraux.

Concertation et participation

Elles constituent des pièces maîtresses du processus d'évaluation : un décret achevant la transposition en droit français de la directive européenne sur la participation du public a été publié le 22 mai 2006. Cette directive met en œuvre les obligations introduites par la convention d'Aarhus. Elle modifie la directive sur les études d'impact, mais aussi celle relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution, pour renforcer les dispositions en faveur de la participation du public.

Enfin, une disposition sur la prise en compte de l'environnement dans les nouveaux cahiers des charges des télévisions et radios publiques a été adoptée. Selon le décret publié le 1^{er} juin 2006, leur programmation doit accorder « une attention particulière aux questions relatives à l'environnement et au développement durable ».



L'évaluation des politiques et des régulations environnementales

L'analyse économique au service des politiques publiques d'environnement

Comme en 2005, les propositions de la D4E ont conduit à retenir ou à mettre en application plusieurs mesures fiscales nouvelles à vocation environnementale dans le cadre de la loi de finances et de la loi sur les Parcs nationaux. On peut notamment citer la création d'une taxe sur le charbon, la révision des TGAP avec un traitement particulier pour les entreprises à management environnemental, la création d'un livret de développement durable dans le cadre du Plan Climat, l'amélioration de la lutte contre les nuisances sonores de l'aviation, le renforcement des dispositifs et moyens en faveur de la protection des espaces naturels remarquables, la possibilité pour les collectivités locales de contribuer à la préservation de l'environnement en utilisant la fiscalité locale à cette fin.

Les réflexions se sont parallèlement poursuivies et approfondies sur des instruments touchant les différents domaines : climat, biodiversité, déchets, eau, risques, transports...

En matière d'effet de serre, le ministère a préparé les décisions gouvernementales sur le second plan national d'allocation des quotas (PNAQ), pour 2008-2012. Il a alimenté les réflexions internationales sur des marchés de permis concernant les émissions de l'aviation et, dans le cadre des engagements futurs, il a aussi contribué aux analyses sur les grands enjeux climatiques : la forêt, les mécanismes de développement propre et les engagements sectoriels. Parallèlement, des dispositions concrètes ont été étudiées avec la caisse des dépôts et consignations pour le lancement de projets domestiques de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

En matière de biodiversité, en plus d'un appui aux plans d'actions de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), la réflexion sur les instruments économiques s'est notamment traduite par la réalisation d'un séminaire ouvert sur les exemples étrangers de mécanismes de compensation. Un groupe de travail a été lancé, en partenariat avec la société forestière de la caisse des dépôts, sur les conditions de fonctionnement d'un tel instrument en France. Parallèlement, plusieurs études ont été réalisées sur l'importance du marché des ressources génétiques conduisant à réexaminer la définition d'une position française sur la négociation internationale concernant l'accès et le partage des avantages (ABS), et sur un premier cas d'évaluation économique de la politique Natura 2000.

Sur la politique des déchets, les travaux concernant l'économie du recyclage, l'analyse économique des dispositifs de responsabilité élargie des producteurs, et les bonnes conditions de passage à une redevance (REOM), ont donné lieu à diverses valorisations dans des journées auprès des acteurs de la filière, et à des propositions concrètes de facilitation, y compris dans le cadre du projet de loi de finances 2006. Une étude prospective sur la gestion des déchets à l'horizon 2020 a été réalisée pour cadrer les orientations en la matière. Une étude sur les bénéfices du recyclage a aussi été engagée.

Concernant la politique de l'eau, le panorama des bénéfices environnementaux d'un bon état écologique a été approfondi par l'exploration de la base de données internationales (EVRI) et l'étude des bénéfices sur deux rivières (Loir et Gardon). Plusieurs travaux d'expertise ont été conduits : animation du groupe des économistes des agences de l'eau pour l'application de la directive cadre





sur l'eau, participation à l'expertise collective en matière de sécheresse, valorisation des travaux sur les conséquences de la réforme de la PAC, travaux d'évaluation sur l'implantation concrète de quotas d'épandage...

En matière de risques, le risque inondation a donné lieu à une revue des analyses socio-économiques dans la perspective notamment de partager la connaissance en la matière, et de dégager des critères d'évaluation des projets. Une analyse exploratoire des modes de fonctionnement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) a par ailleurs été conduite.

Parallèlement, le ministère assure le suivi et l'animation du **plan national « santé-environnement » (2004-2008)** dont il partage la responsabilité avec les ministères de la Santé, de la Recherche et du Travail. Un bilan à mi-parcours a été publié. Des avancées significatives ont été réalisées sur la plupart des actions et des plans régionaux ont été mis en place sur l'ensemble du territoire. Un comité d'évaluation a été institué. Il comprend les différentes parties prenantes et doit rendre son rapport au premier trimestre 2007.

La commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE), présidée par la ministre, et dont la D4E assure le secrétariat, a examiné et approuvé le 18 avril 2005 le rapport « mobilité, transports et environnement » établi par le MEDD en concertation avec le ministère de l'Équipement. Ce rapport a également été approuvé par la commission des comptes des transports. Il étudie les relations entre mobilité, transport, et environnement, afin d'en évaluer les incidences et les effets externes, en examinant déterminants et perspectives. Il fait l'inventaire des pressions des transports sur l'environnement, comme des méthodes pour les évaluer, et examine les instruments de maîtrise des nuisances environnementales, en les replaçant dans le contexte européen. Ce rapport a été publié à la Documentation Française.

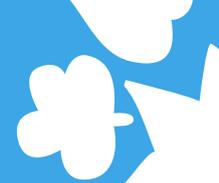
Toutes ces activités de conseil économique et d'évaluation du ministère ont alimenté **la lettre « Evaluation », la lettre mensuelle de la D4E**, et donné lieu à la réalisation d'une quinzaine de documents de travail qui sont disponibles sur demande et, pour la plupart, directement téléchargeables sur le site internet du ministère (onglet « évaluation », rubrique « publications »).

Pour impulser l'utilisation des instruments économiques (écofiscalité, marché de permis) en faveur de l'environnement, un groupe de travail sur les instruments économiques pour le développement durable a été mis en place avec le ministère de l'Économie. Ce groupe qui réunit experts et parties prenantes, et dont la D4E assure le secrétariat conjointement avec la DGTPE, a remis une note d'étape au cours de l'été, centrée sur les questions énergétiques et climatiques. Il doit poursuivre ses travaux en vue d'un rapport au printemps 2007.

Enfin, pour mieux faire partager l'appréhension économique des problèmes environnementaux, un module de formation à l'économie de l'environnement a parallèlement été réalisé et mis en œuvre pour répondre aux besoins exprimés par différents services et DIREN. Il a vocation à être intégré au catalogue de l'IFORE. Un appui aux DIREN sur des politiques spécifiques a parallèlement été réalisé.

D'une manière générale, les analyses économiques requièrent une évaluation des bénéfices environnementaux. Le ministère a joué un rôle fédérateur en la matière, en mobilisant différentes équipes de recherche sur ces sujets et en servant de point focal pour la concertation avec les travaux internationaux.





Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle de l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

La direction de l'eau

La direction de l'eau (DE) est dotée d'environ 130 agents. Elle élabore et met en œuvre la politique relative à la connaissance, la protection, la police et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que la police de la pêche en eau douce. Elle assure la gestion équilibrée des bassins hydrologiques ainsi que la prévention des pollutions accidentelles, dont la prévention des inondations. Elle assure la tutelle des six agences de l'eau et du Conseil supérieur de la pêche (CSP). Elle dispose d'un service à compétence nationale : le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI), implanté à Toulouse.

Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD) met en œuvre la politique de l'eau et assure essentiellement des missions régaliennes de police de l'eau, de prévention des inondations, de financement (à travers les agences de l'eau, établissements publics de l'Etat et, de façon moindre, à travers le budget de l'Etat), d'expertise, de connaissance et de planification. A ce titre, le ministère organise la coordination interministérielle et prépare la programmation des crédits d'intervention non déconcentrés de l'Etat. Il assure le secrétariat des instances nationales de concertation : la mission interministérielle de l'eau (MIE) et le comité national de l'eau (CNE).

L'action 2006 s'inscrit dans la prise en compte des préoccupations de nos concitoyens. C'est à ce titre qu'a été menée une campagne médiatique de sensibilisation aux économies d'eau, et que la carte de vigilance crues a été mise à la disposition du public. Moins spectaculaire mais d'une importance stratégique pour l'efficacité de la police de l'eau, des changements structurels ont été initiés et accompagnés au sein des services déconcentrés de l'Etat : la réforme de l'annonce des crues et la réorganisation des activités de police de l'eau sont maintenant acquises. Enfin, le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques a connu son aboutissement avec son vote en décembre 2006 avant d'être encore un grand sujet pour 2007 avec sa mise en application, et la création de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

Concrétiser des réformes de structures

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques a définitivement été adoptée le 20 décembre 2006. Ses deux grandes orientations sont de donner le moyen d'atteindre le bon état écologique des eaux souhaité par l'Europe d'ici 2015, et d'améliorer la transparence et la solidarité dans le fonctionnement des services de l'eau et de l'assainissement. Il convient de souligner que, si les délais entre les lectures a permis de réaliser un travail en profondeur en pleine concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau, la qualité des





contributions des membres du Parlement a notablement amélioré le texte soumis par le gouvernement. Parallèlement à ce travail législatif, deux groupes de travail se sont mis en place : l'un comprenant des représentants des acteurs de l'eau et des organisations syndicales sur la préfiguration de l'ONEMA, et l'autre sur les redevances. Enfin, la circulaire sur la décentralisation du domaine public fluvial a été signée par les ministres chargés de l'Intérieur, des Transports et de l'Environnement le 24 avril.

Mettre en œuvre la directive cadre sur l'eau

L'évaluation de la consultation du public 2005 a été rendue publique lors d'un colloque européen qui a réuni plus de 250 personnes les 19 et 20 juin. Plusieurs circulaires ont défini les règles en ce qui concerne les travaux devant aboutir à la mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), les programmes de mesures, les masses d'eau fortement modifiées, la typologie des eaux douces et de surface, ou les réseaux de surveillance des eaux souterraines. L'arrêté sur la définition du programme de surveillance a été publié. Enfin, un document national de présentation d'un état des lieux a été réalisé.

Système d'information sur l'eau (SI eau)

Il a connu une véritable montée en puissance avec des dossiers tels que la publication des schémas directeurs de données sur l'eau, le rapportage DCE art. 5 sous WISE, la simplification de la procédure d'agrément des laboratoires de surveillance ou la signature de la nouvelle convention BD Carthage.

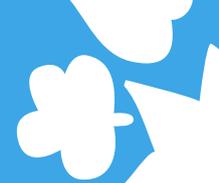
Renforcer la tutelle des établissements publics

La préparation du neuvième programme des agences de l'eau, qui doit entrer en application au 1^{er} janvier 2007 avec un arrêté interministériel de cadrage, a été réalisée en impliquant fortement les comités de bassin avec des groupes thématiques inter-agences durant le premier semestre, et la tenue d'un séminaire « directeurs de l'eau, directeurs et responsables de programme des agences de l'eau » le 29 mars. La première maquette financière du neuvième programme a été présentée à la direction du budget en juillet. Le chantier d'harmonisation des systèmes d'information des agences de l'eau, notamment en ce qui concerne les redevances, a également été lancé. La réforme du statut des personnels des agences de l'eau a été un travail sur plusieurs années qui a fortement mobilisé le MEDD, les directions des agences de l'eau et les organisations syndicales. En 2006, des étapes ont été franchies qui devraient aboutir à une application dès 2007.

Renforcer l'animation des services déconcentrés

Afin de créer un service départemental unique de police de l'eau et de réformer la police de l'eau, 82 directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt (DDAF) ont été nommés responsables du service unique de police de l'eau. L'entrée en vigueur des nouveaux décrets nomenclature et procédure a été effective le 1^{er} octobre. Dans les DIREN, les derniers laboratoires physico-chimiques ont été fermés. La réforme de l'annonce des crues a nécessité une refonte de l'hydrométrie, traditionnellement séparée en hydrométrie générale et en hydrométrie de crue. La restructuration de cette activité des DIREN, considérée dans sa globalité, a abouti à une clarification des missions et à la redéfinition des attributions des divers services impliqués dans cette activité.





Améliorer l'action communautaire et la prévention du contentieux européen

La direction de l'eau suit activement les négociations communautaires en contribuant à l'avancée des négociations : eaux souterraines, inondations et stratégie marine, substances prioritaires. Elle contribue également à de nombreux travaux informels et a lancé une initiative européenne sur la sécheresse. Trois dossiers de contentieux européens ont été classés : « eau potable » en Bretagne, un dossier « eaux de baignade » et un dossier sur « eaux résiduaires urbaines » (ERU). Cependant, trois nouvelles mises en demeure au titre des trois directives européennes ont été adressées à la France sur des dossiers différents.

Améliorer l'action internationale

En mars, le MEDD a participé au forum mondial de l'eau à Mexico pour promouvoir les idées françaises et mettre en valeur des messages collectifs. Il a piloté le partenariat français pour Mexico, plate-forme des acteurs publics et privés. Le groupe d'échanges Etat/collectivités/AFD/agences de l'eau s'est mis en place pour promouvoir la loi Oudin-Santini.

Préparer une stratégie d'adaptation au changement climatique

Une étude des connaissances actuelles a été menée avec comme finalité de formuler des propositions visant à améliorer la connaissance locale et à préparer l'élaboration d'une politique de l'eau à moyen terme.

Moderniser la prévision des inondations

Le SCHAPI et les SPC (services de prévision des crues) ont créé un dispositif de vigilance qui comprend la publication bijournalière sur Internet d'une carte des crues complétée par les bulletins. Tous les SPC participent maintenant avec succès à sa production devenue opérationnelle en juillet. Les événements du Gard en 2005 ont mis en évidence la nécessité d'avoir un dispositif plus intégré entre Météo France et le réseau SCHAPI-SPC. Ce dispositif dit de « vigilance intégrée » est testé depuis l'automne. Pour asseoir la réforme sur des outils performants et des personnels compétents, SCHAPI et IFORE ont mis en place une quinzaine de stages qui ont permis de former environ 180 personnes.

Renforcer la sécurité des ouvrages hydrauliques

Le recensement des digues se poursuit : 7 200 km recensés en juillet. Le groupe de travail interministériel sur les grandes lignes directrices de la future réglementation a rendu ses conclusions.

Restaurer l'état écologique des cours d'eau et des plans d'eau

La direction de l'eau a contribué à l'élaboration du document-guide européen sur les mesures de restauration de l'hydromorphologie et du plan européen de gestion de l'anguille. Elle a lancé un groupe de travail national pour l'élaboration d'un outil de diagnostic des altérations hydromorphologiques et d'identification des mesures de restauration.

Restaurer les zones humides

La direction de l'eau a élaboré les décrets d'application de la loi pour le développement des territoires ruraux, pour la définition et la délimitation des zones humides, les programmes d'action dans les zones humides d'intérêt environnemental particulier, les zones humides stratégiques pour l'eau et l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les landes et prairies humides. La sélection des projets « zones humides » de l'appel à projets « éro-

sion, zones humides, aires de captage » s'est achevée. Une mission d'évaluation des pôles-relais du plan national d'action a été lancée.

Coordonner les stratégies de restauration des milieux naturels aquatiques marins et de transition

Le plan d'action « mer » du MEDD a été mis en œuvre, en particulier concernant les pollutions d'origine tellurique et maritime. Des avis sur des sujets marins tels que le plan d'avenir pour la pêche ont été rédigés.

Mettre aux normes l'assainissement

En janvier, pour les eaux résiduaires urbaines, un arrêté a été pris pour la révision des zones sensibles à l'eutrophisation. Un guide de définitions a été rédigé.

Agir contre les pollutions des eaux

Le projet de directive fille sur les substances a été examiné. Le plan interministériel de réduction des risques liés à l'utilisation des phytosanitaires a été présenté en Conseil des ministres le 28 juin. Il vise à réduire les risques que l'utilisation des pesticides peut générer sur la santé, notamment celle des utilisateurs, l'environnement et la biodiversité. Plusieurs actions prévues par ce plan sont d'ores et déjà réalisées : signature en juin de la convention cadre avec ADIVALOR sur l'élimination des stocks d'arsénite de soude, publication d'un arrêté en septembre pour l'instauration d'une zone non traitée en bordure des cours d'eau, et ouverture au public du site internet de l'observatoire des résidus de pesticides. D'autre part, la directive nitrates a été mise en œuvre : circulaire sur la délimitation des zones vulnérables et organisation de l'enquête sur les pratiques culturales 2006/2007.

Mettre en œuvre le plan de gestion de la rareté de la ressource en eau

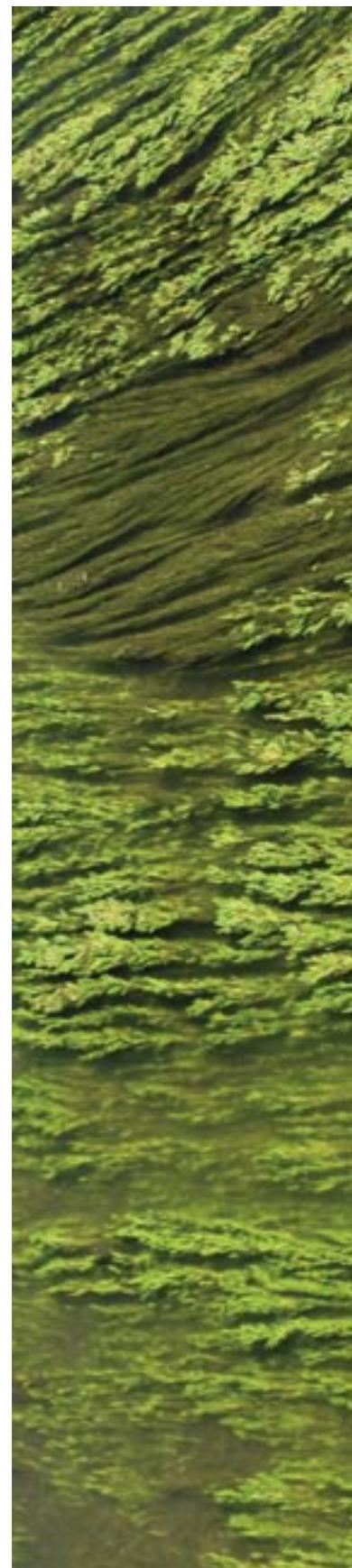
L'inspection générale de l'environnement (IGE) a rendu en avril un audit qui a permis à la direction de l'eau d'améliorer le dispositif de gestion de crise sécheresse. Il a procédé à l'identification des actions concrètes à lancer sur onze bassins versants pilotes où les déséquilibres sont particulièrement marqués. Une charte avec les gestionnaires de golfs a été signée en mars. Elle comporte des mesures de réduction de la consommation en eau et de préservation de la ressource. Deux campagnes de sensibilisation aux économies d'eau ont été lancées, l'une destinée aux acteurs en février, et l'autre au grand public au cours de l'été 2006. Le règlement des villes et villages fleuris prend désormais en compte des critères relatifs à l'utilisation économe en eau pour les espaces verts publics.

Faire évoluer les services publics de l'eau et de l'assainissement

Pour la seconde année consécutive, l'enquête Sofres sur les intentions et actions des collectivités locales en matière de gestion de l'eau a été publiée. L'enquête sur les procédures de mise en concurrence des conventions de délégation de services a été réalisée.

Pollutions marines

La direction de l'eau a suivi les dossiers de pollutions accidentelles, tels que le naufrage du chimiquier ECE et les opérations de dépollution de la marée noire au Liban.



Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle de l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

La direction de la prévention des pollutions et des risques

La direction de la prévention de la pollution et des risques (DPPR) est dotée d'environ 150 agents. Elle élabore, anime et suit les politiques relatives à la connaissance, à l'évaluation et à la réduction : des pollutions et des risques industriels, chimiques, biologiques et radioactifs (hors installations nucléaires), du bruit, des risques naturels, de la production des déchets (hors déchets nucléaires). Elle veille aussi à l'évaluation de la qualité écologique des sols et de l'atmosphère.

En matière de contrôle des installations classées, industrielles et agricoles, elle s'appuie principalement sur les DRIRE et les directions départementales des services vétérinaires (DDSV). S'agissant de la prévention des risques naturels, elle travaille avec les DIREN et les DDE. Par ailleurs, elle assure la tutelle de l'ADEME, l'INERIS, l'IRSN et de l'AFSSET. Son directeur est aussi délégué aux risques majeurs. Le Conseil national du bruit (CNB), le Conseil national de l'air (CNA) et le Conseil national des déchets (CND) sont notamment placés auprès de la DPPR.

Prévention des pollutions

Lutte contre l'effet de serre : élaboration du deuxième plan d'affectation des quotas aux installations industrielles

La direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR) a élaboré, avec la D4E, pour la période 2008-2012, le deuxième plan national d'affectation des quotas de CO₂ (PNAQ 2), qui couvre environ 1100 installations industrielles et 30 % des émissions françaises de CO₂, à l'issue d'une concertation avec les fédérations professionnelles concernées et d'une consultation du public par internet. Les DRIRE sont par ailleurs chargées du contrôle des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie pour le bon fonctionnement du marché de quotas qui a démarré en 2005.

Pollution atmosphérique : adoption de quatre plans de protection de l'atmosphère dans les grandes agglomérations et de nouvelles normes européennes anti-pollution pour les véhicules neufs

Les préfets ont approuvé en 2006, sur proposition des DRIRE, les plans de protection de l'atmosphère (PPA) dans cinq agglomérations : Paris, Toulouse, Orléans, Marseille-Aix et Tours, ce qui porte à huit le nombre de PPA approuvés. En bonne articulation avec les réglementations nationales ou européennes, ces plans, qui concernent l'ensemble des activités à l'origine de pollutions, permettent de garantir le respect des valeurs limites de la qualité de l'air pour la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Par ailleurs, la France a milité dans le cadre de l'Union européenne pour l'adoption de nouvelles normes sur les émissions des voitures, conduisant notamment





à rendre obligatoires les filtres à particules pour tous les véhicules neufs à l'horizon 2010. Ces normes dites « Euro V » doivent être définitivement adoptées début 2007. La France a également proposé de réglementer les émissions de CO₂ des véhicules.

Installations et substances

Réexamen des conditions d'autorisation de 7 500 installations agricoles et industrielles

En application de la directive européenne dite « IPPC », plus de 7 500 installations agricoles et industrielles parmi les plus polluantes (fonderies, traitements de surface, élevages intensifs, chimie, papeteries...) verront leurs conditions d'autorisation réexaminées, d'ici fin 2007, pour s'assurer de la mise en œuvre dans ces installations des meilleures techniques disponibles. Ce travail a été engagé en 2005 par les DRIRE et DDSV et doit maintenant être accéléré.

Inspection des installations classées

500 000 installations industrielles ou agricoles relèvent aujourd'hui de la législation sur les installations classées. 58 000 d'entre elles sont soumises au régime dit d'autorisation.

L'inspection des installations classées est constituée de 1 150 agents techniques et administratifs équivalents-temps plein travaillant principalement dans les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), dans les directions départementales des services vétérinaires (DDSV) et au STIIC (préfecture de police de Paris).

La DPPR élabore la réglementation nationale applicable à ces installations et pilote l'activité de l'inspection. Elle met en œuvre le plan pluriannuel de renforcement et de modernisation de l'inspection des installations classées en DRIRE, élaboré pour accompagner l'arrivée des 400 renforts prévus sur la période 2004-2007, ainsi que le plan de modernisation de l'inspection dans les DDSV. Ces plans comportent notamment des engagements sur les contrôles des établissements, la transparence, le traitement des plaintes et les délais d'instruction des dossiers de demande d'autorisation.

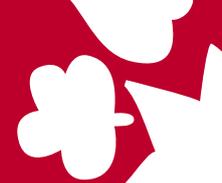
Dans ce cadre, la DPPR a envoyé en 2006 des instructions aux préfets concernant l'organisation des services d'inspection en DRIRE (dans l'objectif notamment de créer dix pôles inter-régionaux sur les risques accidentels pour mutualiser les compétences) et la programmation des visites d'inspection des installations classées. 46 postes d'inspecteur ont été créés en DRIRE en 2006.

La DPPR a organisé en 2006, avec l'appui de l'AFITE, une journée destinée à commémorer les 30 ans de l'adoption de la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées. A cette occasion, elle a présenté ses projets de réforme pour simplifier l'application de cette loi.

Sites et sols pollués : de nouveaux outils

La DPPR a procédé en 2005 et 2006 à la refonte de l'ensemble des textes méthodologiques sur la gestion des sites et sols pollués destinés aux services déconcentrés, aux exploitants, aux collectivités locales et aux aménageurs. Elle a également élaboré plusieurs circulaires visant à préciser la politique du ministère en matière de gestion des sites potentiellement pollués. Ces circulaires portent notamment sur l'implantation d'établissements sensibles (des crèches jusqu'aux lycées) sur les sites potentiellement pollués, les modalités d'interven-





tion de l'ADEME sur les sites à responsables défaillants, et les modalités de gestion des sites pollués du fait de l'activité d'une installation classée industrielle ou agricole. Une circulaire sur les conditions d'acceptation en décharge des substances à radioactivité naturelle renforcée, c'est-à-dire les substances utilisées pour leurs propriétés autres que radioactives (comme les sables de fonderie), a également été diffusée aux services déconcentrés.

Se préparer à la mise en œuvre de REACH

Le ministère s'est fortement impliqué dans les négociations préalables à l'adoption de REACH, notamment en soutenant l'approche de la présidence finlandaise du Conseil européen cherchant un compromis avec le Parlement européen, afin d'éviter des retards supplémentaires dans l'entrée en vigueur du règlement.

Afin de préparer dès maintenant l'application du règlement, le ministère de l'Ecologie et du Développement durable a défini, en liaison avec les autres départements ministériels concernés, les grandes orientations à retenir. La concertation interministérielle sera renforcée et le ministère chargé de l'Ecologie assurera en particulier un rôle de coordonnateur ministériel. Les principes d'organisation de l'expertise ont été fixés. L'AFSSET sera la tête de réseau et le bureau d'évaluation des risques des produits et agents chimiques (BERPC), association constituée par l'INERIS, l'INRS, et qui regroupe des compétences de toxicologie, d'écotoxicologie et de physico-chimie, assurera l'expertise de premier niveau. Les effectifs de l'administration centrale du ministère seront renforcés de quatre personnes en 2007 pour se préparer à ces échéances.

Mieux contrôler les produits biocides

Une étape importante a été franchie dans la mise en œuvre du dispositif biocides avec le retrait du marché, au 1^{er} septembre 2006, de tous les produits contenant des substances pour lesquelles aucune demande visant à continuer de les mettre sur le marché n'aura été faite par leur producteur. A terme, l'ensemble des produits biocides sera soumis à autorisation de mise sur le marché. La première évaluation des risques, pour laquelle la France est Etat membre rapporteur, a été achevée et transmise au niveau communautaire.

Déchets

Démarrage de filières de produits en fin de vie

L'année 2006 a été marquée par une actualité très riche en matière de filières de produits en fin de vie, avec le démarrage de la filière des véhicules hors d'usage le 24 mai 2006. Plus de 900 opérateurs ont obtenu leur agrément. Cette filière permet d'assurer un traitement des véhicules hors d'usage dans de meilleures conditions (dépollution systématique, meilleur recyclage).

L'événement le plus important a été le démarrage, le 15 novembre 2006, de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) après un long travail de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités locales, producteurs, distributeurs, professionnels du déchet et du recyclage, associations d'insertion, de protection de l'environnement et de défense des consommateurs). L'élimination des DEEE collectés sélectivement est de la responsabilité des producteurs de ces équipements. Le coût que représente pour les producteurs cette obligation nouvelle est répercuté, sans marge ni réfaction, du producteur au consommateur, et fait l'objet d'un affichage séparé.





Enfin, après plus de sept ans de discussions, le décret fixant les conditions dans lesquelles fonctionne la filière des imprimés non sollicités a été publié le 2 mars 2006. Cette filière démarrera au début de l'année 2007.

Fermeture des décharges non autorisées

De grands progrès ont été enregistrés dans la fermeture des décharges non autorisées. Alors que 653 sites étaient recensés en novembre 2005, moins de 300 demeuraient en fonctionnement à la fin de l'année, dans moins de 30 départements.

L'action pour résorber les dépôts de pneumatiques usagés s'est intensifiée. Alors que 114 sites, représentant 242 000 tonnes, avaient été identifiés en novembre 2005, 41 sites ont été évacués pour un total de 56 000 tonnes. 18 sites représentant 23 000 tonnes ont un exploitant solvable auquel il a été demandé d'évacuer les dépôts. 55 sites représentant 163 000 tonnes n'ont plus d'exploitant solvable. Il est alors demandé, quand ils peuvent être identifiés, aux derniers détenteurs des pneumatiques usagés de les reprendre. Dans un arrêt du 13 juillet 2006, le Conseil d'Etat a confirmé le bien fondé d'une telle action.

Suivi de la mise en conformité des usines d'incinération d'ordures ménagères

A la suite du passage réussi de l'échéance du 28 décembre 2005, il a été demandé à l'inspection des installations classées (DRIRE, STIIC) de visiter systématiquement les usines d'incinération. Par ailleurs, à l'exception de deux installations mises définitivement à l'arrêt et d'une unité toujours en travaux, les unités qui avaient été arrêtées pour travaux le 28 décembre 2005 ont redémarré au moins partiellement. Les émissions de dioxines par les incinérateurs d'ordures ménagères sont estimées à dix grammes pour l'année 2006. Elles s'élevaient à 1 090 grammes en 1995.

Bruit

L'aide à l'isolation phonique des logements situés à proximité des grands aéroports

Depuis janvier 2005, la nouvelle taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) est perçue par la direction générale de l'aviation civile, et affectée aux gestionnaires d'aérodromes en charge du versement des aides à l'insonorisation. Le rapport de cette taxe s'est élevé en 2005 à 23,8 M€. Le décret du 22 décembre 2005 a revalorisé, à compter du 1^{er} janvier 2006, le montant de la taxe de près de 80 % et le rapport escompté de la taxe en 2006 est d'environ 45 M€. Pour que l'objectif d'une recette annuelle de 55 M€ soit atteint en 2007, la LRF 2006 revalorisera le montant de cette taxe de 10 % à compter du 1^{er} janvier 2007.

Gestion du bruit dans l'environnement

Achèvement de la transposition de la directive 2002/49 CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement : la loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005 a ratifié l'ordonnance 2004-1199 du 12 novembre 2004 qui constituait la première étape de la transposition de la directive sur le bruit ambiant. Les décrets et arrêtés d'application correspondants ont été publiés au printemps 2006 et les premières cartes de bruit (grandes agglomérations et infrastructures de transport) devront être publiées mi-2007.



Bruits de voisinage

Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006, publié au JO du 1^{er} septembre 2006, améliore la protection des administrés en renforçant sensiblement la réglementation relative aux bruits de voisinage qui concerne les bruits de plusieurs natures :

- les bruits de comportement, qui portent atteinte à la tranquillité ou à la santé, par leur durée, leur répétition ou leur intensité ;
- les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisir, organisées à titre habituel ;
- les bruits de chantier.

Le nouveau décret élargit le champ d'application et renforce les sanctions pénales et administratives pour ces deux dernières sources de nuisances.

Prévention des risques technologiques

Mise en œuvre de la loi du 30 juillet 2003 sur les risques et lancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'élaboration de 120 PPRT a été lancée, en commençant par l'analyse des études de dangers réalisées par les exploitants des installations à hauts risques selon une nouvelle méthodologie. Quatre PPRT ont été prescrits en 2006 par les préfets. Environ 200 comités locaux d'information et de concertation (CLIC) sont maintenant en place autour des sites à hauts risques, permettant ainsi de renforcer la transparence, l'information et le dialogue local.

La deuxième édition des assises nationales des risques, organisée à Douai par la DRIRE Nord/Pas-de-Calais, sous pilotage conjoint des ministères de l'Ecologie et de l'Industrie, a rassemblé plus de 950 personnes. Cette réunion a permis de faire le point, à la fois sur le bilan de mise en œuvre de la loi de juillet 2003, mais aussi sur les perspectives des années à venir.

Contrôle ciblé sur les installations à risques

Dans le cadre des actions nationales de l'inspection des installations classées définies par le ministère, les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) ont mené en 2006 des actions de contrôle ciblées notamment sur les établissements Seveso « AS » (à hauts risques) (qui ont tous été visités en 2006), les silos de stockage de céréales et les dépôts d'engrais à base d'ammonitrates.

Incidents dans les installations SEVESO : de nouveaux outils pour l'information à chaud du public

Le ministère a élaboré, en partenariat avec les fédérations professionnelles les plus concernées (UIC et UFIP), de nouveaux outils pour encourager les exploitants d'installations SEVESO (à risques) à communiquer à chaud, en utilisant une échelle de référence nationale en cas d'incident sur leur site.

Prévention des risques naturels

Améliorer la concertation et l'association des collectivités territoriales lors de l'élaboration des plans de prévention des risques

La loi « risques » de juillet 2003 prévoyait la formalisation de la concertation lors de l'élaboration des PPR. L'évaluation des pratiques montre une forte attente des élus et des services de l'Etat pour des outils de concertation opérationnels





permettant de parvenir à une meilleure qualité de ces documents. Nelly Olin, ministre de l'Ecologie et du Développement durable, a constitué et présidé un groupe de travail regroupant des élus, des membres de la société civile et des représentants de services de l'Etat, pour produire les éléments qui seront mis à disposition des services. Le groupe a proposé :

- la réalisation d'un glossaire technique permettant à tous les acteurs de parler un langage commun ;
- un plan de formation des services à l'aide d'un guide méthodologique ;
- une formalisation de la procédure dans le cadre des PPR ;
- d'élargir la concertation à de véritables débats publics sur les grandes options à retenir en matière de prévention.

Ces dispositions seront progressivement mises en œuvre en 2007.

Bilan de dix ans de politique d'élaboration des PPR

Fin 2006, la DPPR a organisé un séminaire « Dix ans de PPR, quelles perspectives pour la prise en compte des risques dans l'aménagement ». Il s'agissait de tirer un bilan et de déterminer les priorités pour les années à venir. Deux questions ont été particulièrement développées :

- Comment faire en sorte que les dispositions des PPR soient partagées par les acteurs ?
- Comment réduire la vulnérabilité dans l'aménagement et la construction ?

Plan séisme : déclinaison aux Antilles

Les Antilles sont exposées à un risque sismique fort. Il est essentiel d'aller au-delà des mesures préconisées par le plan séisme national en engageant une politique de renforcement des bâtiments existants.

L'action portera à la fois sur les bâtiments nécessaires à la gestion de crise (PC de crise, hôpitaux, bâtiments des services de secours), et sur les bâtiments publics hébergeant des populations sensibles, comme les établissements scolaires. Un effort particulier sera porté sur le logement social. Le plan préparé par la DPPR en liaison avec de nombreux autres ministères sera finalisé début 2007.

Mise en œuvre de l'information des acquéreurs et des locataires (IAL)

Depuis le 1^{er} juin 2006, les propriétaires de biens immobiliers sont tenus de fournir aux acheteurs et aux locataires un « état des risques » reprenant les informations présentes dans les PPR prescrits ou approuvés. Les services de l'Etat (en particulier les DDE) ont veillé à mettre une information facile à utiliser pour les citoyens, notamment en diffusant les documents nécessaires à l'état des risques sur les sites internet des préfectures. Un bilan du démarrage de ce dispositif sera prochainement établi pour pouvoir encore plus l'améliorer.

Mobilisation du fonds Barnier, fonds de prévention des risques naturels majeurs

Les politiques de prévention ont bénéficié des dispositions votées en 2005, étendant le champ d'intervention du fonds de prévention des risques naturels majeurs. De nombreuses acquisitions amiables ont ainsi permis de réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées, que ce soit dans le Sud de la France ou dans les départements d'outre-mer. Les collectivités territoriales ont pu entreprendre des travaux de prévention prévus de longue date mais bloqués faute de financement. Des sommes importantes ont aussi été attribuées aux plans d'action de prévention des inondations, pilotés par la direction de l'eau (DE).





Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

 Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle de l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

La direction de la nature et des paysages

La direction de la nature et des paysages (DNP) est dotée d'une centaine d'agents. Elle élabore et met en œuvre les politiques relatives à la connaissance de la nature, à la protection des sites, des paysages et de la diversité biologique. Elle conduit la politique des espaces et des espèces protégées, ainsi que celle relative à la police de la chasse et à la gestion de la faune sauvage. Elle exerce les attributions de l'Etat relatives au contrôle de l'utilisation, mais aussi du commerce, des espèces animales et végétales sauvages. Elle assure la tutelle des parcs nationaux, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), de Parcs nationaux de France (PNF) et de l'Agence des aires marines protégées (AAMP).

Avec le changement climatique, la perte accélérée de la diversité biologique sur l'ensemble de la planète apparaît aujourd'hui comme un bouleversement radical de notre environnement, aux conséquences potentiellement très graves pour l'avenir de l'humanité, y compris sa survie.

Or, face aux changements globaux, il ne fait scientifiquement pas de doute que la diversité du vivant, et son bon état, constitueront l'un des facteurs clés pour élaborer des solutions de développement adaptées, et trouver les équilibres nécessaires à la paix et au développement humain.

Pour la France, dont le territoire métropolitain présente une diversité faunistique et floristique parmi les plus élevées d'Europe continentale, et dont la diversité biologique outre-mer est exceptionnelle, la mobilisation en 2006 a été plus que jamais active, alors qu'ont été célébrés les 100 ans de la loi protégeant les sites, les 60 ans du Conseil national de protection de la nature, et les 30 ans de la loi sur la protection de la nature.

La stratégie nationale pour la biodiversité et ses plans d'action

Adoptée par le gouvernement en février 2004, la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) constitue le principal instrument de mobilisation nationale en faveur de la protection du patrimoine vivant.

Trois nouveaux plans d'action ont été validés en septembre 2006 : « forêt », « outre-mer » et « recherche », portant ainsi à dix le nombre de plans sectoriels mis en œuvre.

Centrés sur des actions concrètes, mobilisant des partenariats avec le monde de l'entreprise, les collectivités territoriales, les représentants professionnels et le monde associatif, ces plans représentent une étape importante dans la prise en compte de la conservation des écosystèmes et des espèces dans l'ensemble des politiques publiques.





Le plan d'action pour le patrimoine naturel, dont le comité de suivi est animé par la direction de la nature et des paysages, combine des actions de protection des espaces ou des espèces, et des démarches partenariales. Il prévoit notamment de protéger les éléments clés du réseau écologique national, de renforcer la connaissance et le suivi de l'évolution de l'état de la biodiversité, d'évaluer les résultats biologiques des actions menées, de rénover le droit et les instruments économiques et fiscaux en faveur du patrimoine naturel.

Une vaste campagne nationale de communication radiophonique et télévisuelle sur les enjeux de la préservation de la biodiversité, et les gestes simples pour contribuer à sa préservation, a été conduite à l'automne 2006, et pour la première fois dans de nombreux médias.

Un colloque pour fêter les 30 ans de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature a par ailleurs réuni en novembre au ministère quelques 250 participants (administrations, scientifiques, juristes, associations, collectivités...). Il a été l'occasion de dresser un bilan de l'application de la loi et de s'interroger sur les perspectives à venir.

Natura 2000

L'année 2006 a été marquée par des avancées majeures et déterminantes vers l'achèvement du réseau des sites, qui sont désormais au nombre de 1674. Un effort considérable a été réalisé avec l'aide de l'ensemble des acteurs. **Aujourd'hui, le réseau Natura 2000 représente plus de 6,5 millions d'hectares**, soit près de 12 % du territoire terrestre métropolitain (hors milieux marins, qui couvrent près de 0,7 million d'hectares).

Les nouvelles dispositions de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 placent désormais les collectivités au cœur d'une démarche novatrice au service de la biodiversité. Elles ont accru le rôle des élus dans l'animation et le pilotage local, et créé un nouvel outil contractuel, la charte Natura 2000.

Enfin, 2006 a été l'année du lancement de la première évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Pour la France, 460 espèces et habitats naturels de la directive sont concernés.

En 2007, la priorité sera donnée à la gestion concrète du réseau des sites : poursuite de la mise en place d'un réseau d'animation et intensification de la gestion contractuelle, conformément aux préconisations de l'audit de modernisation conduit en 2006.

Les espaces protégés

La loi sur les Parcs nationaux, les Parcs naturels marins et les Parcs naturels régionaux, votée à l'unanimité par le Parlement, a été promulguée en avril 2006. Elle réaffirme la vocation de protection de ces espaces et en modernise profondément le droit. Elle fait de la charte un projet de territoire qui traduit la solidarité écologique entre le cœur et les espaces environnants du parc. Elle définit des objectifs de protection pour le cœur du parc et des orientations de développement durable pour l'aire d'adhésion.



Un nouvel établissement public a été créé, Parcs nationaux de France (PNF), pour fédérer les parcs, leur offrir des services communs et les moyens d'une plus grande efficacité.

La loi instaure par ailleurs une nouvelle structure, le Parc naturel marin, destiné à protéger et gérer durablement les espaces marins à forts enjeux de biodiversité. L'enquête publique pour la création du premier Parc naturel marin, celui de la mer d'Iroise, s'est déroulée du 20 novembre au 22 décembre 2006. **La loi crée en outre un établissement public, l'Agence des aires marines protégées (AAMP),** pour animer le réseau des aires marines protégées en France et participer à leur gestion.

La loi reconnaît également les particularités des territoires de l'outre-mer. Le processus de création du Parc national de la Réunion et du Parc amazonien de Guyane s'est ainsi poursuivi en 2006 dans un cadre juridique rénové et stabilisé (les enquêtes publiques ont été lancées respectivement en août et en septembre 2006).

Concernant les réserves naturelles, les travaux relatifs au guide de procédure sur la création des réserves, et au référentiel sur les coûts des réserves, ont progressé et devraient être achevés en 2007. Plusieurs créations ou extensions de réserves sont intervenues en 2006 (Petite Camargue alsacienne, mont Grand Matoury, Pâtis d'Oger...). Parmi celles-ci, on compte la réserve des Terres australes françaises, qui vise à préserver un patrimoine biologique d'une richesse considérable et encore presque intact des îles du sud de l'océan Indien, situées à plus de 2 000 km de tout continent. Cette réserve s'étend sur une partie terrestre de 700 000 hectares et une partie marine de 1 570 000 hectares.

Concernant les Parcs naturels régionaux, les nouvelles dispositions et orientations issues de la loi du 14 avril 2006 ont été diffusées auprès des DIREN, accompagnées d'éléments pour conduire l'évaluation des chartes de parcs.

Depuis début 2006, **le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)** est doté d'une ressource pérenne issue de la taxe de francisation des navires de plaisance (affectée à hauteur de 80 % en 2006). Par ailleurs, le premier contrat d'objectifs 2006-2008 entre l'Etat et l'établissement a été signé en juillet 2006.

A également été signé en 2006 le second contrat 2007-2011 entre l'Etat et **l'Office national des forêts (ONF).**

Le comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) s'est réuni en mai 2006 à Hienghène, en Nouvelle Calédonie. Il a tiré le bilan de la première phase (2000-2005) du plan d'action national de l'IFRECOR, et arrêté sa seconde phase (2006-2010).

Un livre blanc sur les forêts tropicales humides a été produit dans le cadre d'un groupe de travail incluant plusieurs ministères, les associations et les socio-professionnels.

L'atelier technique des espaces naturels (GIP ATEN) s'est réorganisé pour mettre en place une plate-forme technique sur Natura 2000 et développer son action à l'international. Il est le maître d'œuvre du projet de jumelage avec la Roumanie sur la mise en place de services déconcentrés de l'environnement.





La préservation des espèces

Deux espèces de grands carnivores ont de nouveau fortement mobilisé la direction de la nature et des paysages en 2006 :

L'ours : dans le cadre du plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées, adopté début 2006 pour la période 2006-2009, cinq ours d'origine slovène ont été lâchés dans le massif entre le printemps et l'été 2006. Ils font depuis l'objet d'un suivi scientifique par l'équipe technique « ours » de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Le loup : un nouveau protocole d'effarouchement et de prélèvement de loups pour 2006 a été publié en collaboration étroite avec le ministère de l'Agriculture. Le protocole résulte, comme les années précédentes, des réflexions du « groupe loup » rassemblant des représentants des élus, des éleveurs et des associations de protection de la nature. Rédigé à partir d'une analyse critique du protocole 2005, il permet d'alléger, pour les éleveurs qui ont mis en place des mesures de protection des troupeaux, les contraintes administratives, tout en garantissant le plus strict respect des textes en vigueur.

En 2006, les conditions d'élaboration et de mise en œuvre des plans de restauration de la faune et de la flore sauvages ont été recadrées de manière à harmoniser la structure des plans, à préciser la participation des différents acteurs aux comités de pilotage, et à renforcer l'évaluation de l'efficacité des actions conduites. Une brochure présentant les 18 plans de restauration de la faune sauvage a été réalisée et diffusée à l'ensemble des partenaires.

L'application de la convention de Washington en France (CITES) a donné lieu à un important effort de communication en partenariat avec Air France et Aéroports de Paris (dépliant largement diffusé, film projeté sur les vols Air France et mise en ligne d'une base de données sur internet).

Une étude a été confiée à l'inspection générale de l'environnement (IGE) sur le statut juridique des conservatoires botaniques nationaux afin de trouver le statut le mieux adapté à la réalisation de leurs missions.

Dans le cadre de la convention sur les espèces migratrices, la France a signé un mémorandum d'entente pour la conservation des cétacés dans le Pacifique Sud.

La collaboration avec le ministère de l'Agriculture s'est poursuivie dans le domaine du suivi de la grippe aviaire et s'est, de façon générale, développée sur les questions relatives aux zoonoses.

La chasse

Le travail s'est poursuivi pour achever la publication de l'ensemble des décrets et arrêtés nécessaires à l'application des dispositions législatives sur la chasse issues de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 : condition d'octroi de l'autorisation de chasser accompagné et de validation du permis de chasser, commerce du gibier, élaboration des plans de chasse, indemnisation des dégâts de gibier...

Le contentieux communautaire sur les dates de chasse a été éteint en 2006.



Le premier contrat d'objectifs de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a été signé par les deux ministères de tutelle. C'est sur ce fondement qu'ont été identifiées les actions d'intérêt général et patrimonial pour la réalisation desquelles l'établissement a bénéficié d'une subvention de la part du ministère.

Sites et paysages

Le Prix du paysage 2006 a récompensé le parc de la Deûle, résultat de la rencontre d'une maîtrise d'ouvrage, la communauté urbaine de Lille, et d'une maîtrise d'œuvre, l'équipe Jacques Simon et JNC International. Le parc doit à terme former un véritable couloir écologique et paysager qui réunira Lille à l'ancien bassin minier mais aussi à Lens.

Quatre publications sur les paysages ont été adressées aux DIREN et aux conseils en architecture, urbanisme et environnement.

Au titre de la protection des monuments naturels et des sites, sept nouveaux sites ont été classés en 2006 : le vignoble du Château-Chalon dans le Jura, deux sites de la bataille de Normandie, Omaha Beach dans le Calvados et le « couloir de la mort » dans l'Orne ; la partie sud de la baie de Somme pour une superficie de plus de 3 000 ha dont 1 800 ha de domaine public maritime, le défilé de l'Inzecca en Haute-Corse, la vallée de la Gartempe dans la Vienne...

Dans le cadre des 100 ans de la loi de 1906 sur la protection des monuments naturels et des sites, une plaque commémorant le centenaire a été dévoilée sur l'île de Bréhat, premier site naturel classé en 1907. Un ouvrage « Lieux de beauté, lieux de mémoire. 100 ans de protection des sites » est paru à l'automne. Enfin, un colloque « 100 ans de protection des sites, une politique d'avenir », organisé en décembre, a permis de dresser un bilan et d'envisager les perspectives de cette entreprise de sauvegarde de notre patrimoine.

La commission supérieure des sites, perspectives et paysages s'est réunie sept fois au cours de l'année 2006 pour examiner plusieurs dossiers de classement, d'opérations « Grand site » et d'autorisations de travaux dans des sites sensibles.

Un ensemble de 18 grottes françaises à concrétions a fait l'objet d'une candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre des biens naturels, en janvier. Le dossier, jugé recevable, fait l'objet d'une expertise de l'Union mondiale pour la nature qui devrait rendre son avis début 2007, dans la perspective d'une décision du comité du patrimoine mondial à l'été 2007.

L'élaboration du dossier d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des récifs coralliens de Nouvelle Calédonie s'est poursuivie en vue d'un dépôt début 2007.

Enfin, le plan interministériel de reconquête des paysages urbains et périurbains, porté par la direction de la nature et des paysages, et dont l'objectif est de promouvoir la démarche des plans de paysages, est en cours d'élaboration.





Le système d'information sur la nature et les paysages

L'année 2006 a permis de mettre en place un système d'information sur la nature et les paysages (SINP), dont l'État est maître d'ouvrage.

Pour assurer ce rôle, la direction de la nature et des paysages a constitué en son sein une mission « connaissance et système d'information », qui anime et contrôle le dispositif. Elle a confié au Museum national d'histoire naturelle (MNHN) le pilotage de la coordination scientifique, et a aussi mis en place un « comité national du SINP », regroupant l'ensemble des partenaires. Le comité a été installé officiellement le 5 avril 2006. L'adhésion des partenaires au SINP sera formalisée par la signature d'un protocole.

Les actions dans le domaine de la nature à l'international

En plus de ses fortes contributions communautaires (comités Ornis, Habitats, CITES), **la direction de la nature et des paysages a été mobilisée sur de nombreux événements à l'international en 2006**. Les temps forts ont été :

- la huitième conférence des Parties (COP) de la convention sur la diversité biologique (CDB), en mars, au Brésil ;
- les ateliers de la convention européenne des paysages, en mai, en Slovénie ;
- la réunion de la commission baleinière internationale, en juin, dans les Caraïbes ;
- la réunion des Parties à l'accord sur la conservation des cétacés de la mer du Nord et de la Baltique (ASCOBANS), en septembre, aux Pays-Bas ;
- la conférence « Biodiversité et coopération européenne au développement », en septembre, à Paris ;
- la conférence des Parties de l'accord sur la conservation des populations de chauves-souris (Eurobats), en septembre, en Slovénie ;
- la conférence des Parties de l'accord Pelagos sur la protection des mammifères marins, en octobre, à Port-Cros ;
- la conférence des Parties de l'accord sur les albatros et les pétrels, en novembre, en Nouvelle-Zélande ;
- le comité permanent de la convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, en novembre, à Strasbourg.

Plusieurs missions ont par ailleurs été conduites en Espagne, en Andorre, en Italie, en Pologne, en Roumanie, en Suisse, notamment en matière de gestion de la faune sauvage.





Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle de l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

La délégation au développement durable

La délégation au développement durable (DDD), a été créée par décret, le 16 mai 2005, et dispose d'environ 25 agents. Elle contribue à l'exercice des missions du délégué interministériel au développement durable, lui-même mis à la disposition de la ministre de l'Ecologie et du Développement durable. Il a pour mission principale d'animer et de coordonner l'action de l'ensemble des administrations de l'Etat en faveur du développement durable, et de contribuer à la coordination de l'action des établissements publics de l'Etat dans ce domaine. Il anime le réseau des hauts fonctionnaires du développement durable.

Avec sa quatrième édition, la Semaine du développement durable (SDD) s'est installée dans le paysage des manifestations nationales et régionales. Les médias se sont pleinement emparés des sujets du développement durable à l'occasion de la diffusion du film d'Al Gore, puis du rapport de Nicholas Stern. Les campagnes de communication, réalisées par le MEDD et par l'ADEME, ont trouvé un large écho. Depuis le 1^{er} mars 2005, avec la promulgation de la Charte de l'environnement, « **Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable** ».

L'année 2006 a été riche en avancées, en impulsions et en actions adressées aux services de l'Etat, aux collectivités territoriales et aux acteurs économiques.

Stratégie nationale de développement durable

Le 13 novembre 2006, le Premier ministre a réuni sous sa présidence le comité interministériel pour le développement durable (CIDD). Après le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) en 2005, transmis au Parlement en juillet, et après l'adoption par le Conseil européen des 15 et 16 juin de la nouvelle stratégie européenne de développement durable, **ce nouveau CIDD a adopté l'actualisation de la stratégie nationale de développement durable 2003 – 2008**, en même temps que celle du Plan Climat.

Ces résultats sont le fruit d'un intense travail interministériel avec notamment onze réunions du comité permanent des hauts fonctionnaires du développement durable (HFDD).

L'éducation et la formation à l'environnement pour un développement durable demeurent plus que jamais une priorité pour la SNDD. La délégation au développement durable et les DIREN y contribuent. Leur soutien privilégie les actions éducatives innovantes et les pro-





grammes de formation, mis en œuvre via des conventions cadres régionales d'objectifs communs entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les réseaux associatifs et le secteur économique.

Territoires et écoresponsabilité

Le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable et « Agendas 21 locaux », après une large concertation auprès des diverses associations d'élus, a été adopté en réunion interministérielle. Il est issu des expériences conduites par des collectivités diversifiées en France et d'une co-élaboration qui s'est poursuivie sur plus de huit années. Sur cette base, le dispositif de reconnaissance lancé en juillet apportera un encouragement et un accompagnement aux collectivités territoriales qui prendront l'initiative d'un « Agenda 21 local ». Madame la ministre, Nelly Olin, a transmis aux préfets les instructions en ce sens par circulaire du 13 juillet 2006.

Les assises nationales du développement durable ont donné l'occasion de présenter **le nouvel observatoire national des pratiques territoriales de développement durable**. Construit dans un partenariat entre le MEDD, l'association des maires de France (AMF), et les associations 4D et Comité 21, il propose aux collectivités une nouvelle base de données sur les expériences de plus de 140 territoires (www.dd-pratiques.org).

L'écoresponsabilité, dans la gestion et les investissements des services et établissements publics de l'Etat, a été renforcée en 2006. De nouveaux outils et de nouvelles formations sont en place. Un logiciel commun pour le recueil et le traitement des données en matière de gestion du patrimoine et des services sera accessible sur le site web de l'ADEME dès le début 2007. Il sera complété d'une enquête pour fixer l'état zéro et les premiers progrès accomplis.

Le site internet dédié aux administrations écoresponsables (www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr), s'est enrichi d'outils et d'expériences.

La mission interministérielle « Véloroutes et voies vertes » est animée par la délégation du développement durable. En 2006, elle a examiné les projets des schémas régionaux « Véloroutes et voies vertes » de trois régions : Languedoc-Roussillon, Bourgogne et Picardie, dont les deux derniers ont été approuvés. Elle a édité deux fiches techniques : « Véloroutes et intersections » et « Tourisme ». Un guide pratique, « Réussir le développement touristique des véloroutes et voies vertes », destiné aux différents acteurs privés et publics concernés, est paru.

Production et consommation

Depuis 2004, le code des marchés publics autorise l'intégration de critères environnementaux à tous les stades de la procédure. **Le MEDD a obtenu, à l'occasion de la réforme 2006 du code, que les termes même de « développement durable » soient intégrés dans les articles relatifs à la définition du besoin et aux conditions d'exécution.** Le groupe permanent d'étude des marchés « Développement durable,





environnement » a poursuivi en 2006 ses travaux, en publiant un guide portant sur l'efficacité énergétique dans les marchés d'exploitation de chauffage et de climatisation pour le parc immobilier existant (avril 2006), et en lançant deux nouveaux projets : l'un portant sur la qualité environnementale des bâtiments publics, l'autre sur l'achat public de produits textiles pour l'habillement.

Le délégué interministériel au développement durable a engagé une série de rencontres thématiques avec les entreprises afin de faciliter et de multiplier les démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Il a assuré un travail et une forte présence à l'international dans le champ de la normalisation des démarches de développement durable.

Comme les années précédentes, le MEDD a organisé :

- les prix « Entreprises et Environnement », élargis en 2006 à une troisième catégorie portant sur la coopération internationale pour le développement durable ;
- la campagne de promotion des écolabels avec le soutien de cinq groupes de la grande distribution ;
- une opération de promotion du commerce équitable à l'occasion des fêtes de Noël, opération élargie en 2006 à deux autres ministères.

Le processus de Marrakech, mis en place par l'ONU, est destiné à favoriser l'échange de bonnes pratiques sur le thème « Production et consommation durables ». Dans ce cadre, le délégué interministériel au développement durable a animé le 18 et 19 septembre 2006, la première réunion du groupe de travail sur le développement du tourisme durable.





La mission interministérielle de l'effet de serre et l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique

Présentation générale
Secrétariat général
Direction générale de l'administration
Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale
Direction de l'eau
Direction de la prévention des pollutions et des risques
Direction de la nature et des paysages
Délégation au développement durable



Mission interministérielle de l'effet de serre
Institut français de l'environnement
Inspection générale de l'environnement

Sous l'autorité de la ministre de l'Ecologie et du Développement durable, la mission interministérielle de l'effet de serre (MIES) est chargée de coordonner et d'organiser, en concertation avec les associations et les partenaires économiques et sociaux, le travail de préparation et de mise en œuvre du programme national d'action contre le changement climatique. Dotée de huit agents, elle participe aux travaux communautaires conduits dans ce domaine et prépare les positions françaises, dans le cadre des négociations internationales, concernant le changement climatique pour lesquelles elle est chef de délégation hors sessions ministérielles. Elle assure également la mise en œuvre, en sa qualité d'autorité nationale désignée (AND), de la procédure d'agrément des projets réalisés au titre du Protocole de Kyoto.

L'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) est doté de trois agents. Rattaché à la MIES, il a pour mission : la collecte et la diffusion d'informations, études et recherches sur les risques liés au réchauffement climatique et aux phénomènes climatiques extrêmes. Il peut également formuler des recommandations sur les mesures de prévention et d'adaptation susceptibles de limiter les risques liés au changement climatique.

Année n+1 de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, de la mise en œuvre du système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, de la publication des rapports sur les progrès réalisés par chaque pays industrialisé ... 2006 a été une formidable illustration de l'engagement politique des Etats, notamment de la France, pour relever les défis du changement climatique.

La mission interministérielle de l'effet de serre et l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique se sont fortement mobilisés pour la mise en œuvre et l'actualisation du Plan Climat 2004-2012, et l'avancée des négociations internationales dans le cadre des actions futures à la première période d'engagement de Kyoto. A ce titre, les travaux engagés par la MIES et l'ONERC comportent pour l'année 2006 :





• La mise en œuvre des principales mesures du Plan Climat

Adopté en juillet 2004, le Plan Climat est le programme d'action gouvernemental qui regroupe des mesures dans tous les secteurs de l'économie et de vie des Français. Il vise à obtenir à l'horizon 2010, par rapport à un scénario tendanciel « sans mesure nationale », une réduction de 54 millions de tonnes équivalent CO₂ par an de nos émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les principales mesures appliquées cette année ont été : la généralisation de l'étiquetage énergétique et CO₂ (comportant sept classes, de A à G) pour les automobiles et les logements ; la création des certificats d'économie d'énergie ; l'augmentation de la proportion de biocarburants dans l'essence et le gazole ; le renforcement des crédits d'impôt et du soutien au développement des énergies renouvelables ; une vaste campagne pour sensibiliser les Français au défi climatique et aux gestes sobres en carbone.

• L'actualisation 2006 du Plan Climat 2004-2012

Afin de renforcer la dynamique lancée par le Plan Climat et de sécuriser le respect par la France de ses engagements au titre du Protocole de Kyoto, de nouvelles mesures ont été décidées par le Premier ministre lors du CIDD du 13 novembre 2006. On retiendra notamment : le doublement d'ici à 2010 du nombre d'« espaces info-énergie », l'extension de l'étiquette « énergie » aux véhicules d'occasion, aux publicités automobiles et aux publicités immobilières ; la mise en place d'un plan national sur l'efficacité énergétique des bâtiments existants avec plus particulièrement la création du « Livret de développement durable », et un doublement du soutien à la chaleur renouvelable ; un plan d'actions opérationnelles mi-2007 pour l'adaptation aux impacts du changement climatique en France.

• La mobilisation et la concertation avec les collectivités locales

Le premier « Atelier climat et territoires » s'est tenu à Strasbourg en juin 2006. Co-organisé avec la DRIRE, l'ADEME, la DIREN, la DRAF et le conseil régional d'Alsace, il a réuni une centaine de personnes autour de la déclinaison à l'échelle des territoires (Plans Climat territoriaux) des enjeux « climat » et des objectifs nationaux. Désormais, les contrats de projet Etat-régions 2007-2013 intègrent le principe de neutralité carbone des investissements, c'est-à-dire la compensation, au niveau régional, des émissions de gaz à effet de serre par des investissements nouveaux, des projets ou des politiques locales réduisant les émissions du même montant. Un colloque dédié aux Caraïbes, a également été organisé pour la première fois en Martinique.

• **La participation au groupe de travail « Facteur 4 »** dont la présidence a été confiée par le gouvernement à Christian de Boissieu, et la rédaction du rapport présentant les conclusions et les recommandations nécessaires afin d'imaginer et d'évaluer les voies de division par quatre de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

• **La poursuite du travail de transposition en droit interne de la directive 2004/101/CE**, avec la préparation du décret n° 2006-622 du 29 mai 2006 visant l'agrément des projets réalisés au titre des mécanismes de projet prévus par le Protocole de Kyoto, et de l'arrêté du 29 mai 2006



pris pour l'agrément des projets d'hydroélectricité d'une capacité de plus de 20 MW. Ce travail s'est poursuivi au cours du second semestre 2006 en vue de préparer un arrêté précisant les conditions d'éligibilité à satisfaire pour la réalisation, sur le territoire national français, de projets relevant de l'article 6 du Protocole de Kyoto (mise en œuvre conjointe), des modalités d'instruction des dossiers de demande de délivrance des agréments, et celles de délivrance des unités de réduction des émissions correspondantes.

• **La poursuite, au titre de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, du travail d'agrément de projets individuels, travail effectué en sa qualité d'autorité nationale désignée (AND)**

Quatre projets MDP ont ainsi été agréés par la France en 2006, portant ainsi le total des réductions d'émissions de GES, permises par l'ensemble des projets MDP qu'elle a approuvé depuis 2005, à près de seize millions de teq CO₂. Trois accords bilatéraux (Corée du Sud, Gabon et Tunisie) visant la promotion des projets MDP ont été conclus en 2006 ; l'accord avec le Gabon étant le premier signé avec un pays d'Afrique sub-saharienne.

• **La participation à la réussite de la conférence internationale sur le climat de Nairobi**

La MIES a assuré la préparation de la position française, dont l'animation d'une réflexion interministérielle sur l'évolution du régime multilatéral sur le climat après 2012. Elle a dirigé la délégation française non ministérielle lors des réunions de la convention climat et du Protocole de Kyoto à Bonn en mai, et lors de la conférence de Nairobi de novembre, où un progrès autour du débat sur l'évolution du régime multilatéral post-2012 s'est fait ressentir, et où plus d'une vingtaine de décisions a été adoptée, consolidant ainsi la mise en œuvre de la convention et du Protocole de Kyoto.

Publications 2006

- Actualisation 2006 du Plan Climat 2004-2012.
- « Atelier climat et territoires », Strasbourg 22 juin 2006 - Synthèse des débats.
- Quatrième communication nationale à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques.
- Rapport « Progrès démontrables de la France selon le Protocole de Kyoto ».
- Division par quatre des émissions de gaz à effet de serre de la France à l'horizon 2050.
- Réchauffement climatique : quelles conséquences pour la France ?
- Rapport « Quantités attribuées dans le cadre de la préparation de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto » (publication en cours).
- Traduction en français de la publication bi-mensuelle « CDM&JI Monitor » de Point Carbon, fruit d'une initiative conjointe de la MIES et de l'institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie.





ifen

Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle de l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

Rapport d'activité 2006



L'institut français de l'environnement

L'**institut français de l'environnement (IFEN)**, service statistique du ministère, est un service à compétence nationale rattaché à la ministre. Doté de 60 équivalents-temps plein travaillés (ETPT) et d'un budget de 2,8 M€, il organise et anime la collecte et le traitement des données en vue de la production et de la diffusion de l'information sur l'environnement en France. Il réalise des études sur la connaissance de l'état de l'environnement et de son évolution, notamment par l'élaboration d'indicateurs, de modèles et d'analyses, ou contribue à leur réalisation. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de systèmes d'information européens et internationaux sur l'environnement.

L'IFEN réalise des opérations inscrites à son propre programme de travail et apporte un appui aux autres services du ministère de l'Ecologie et du Développement durable, sous des formes variées : participation à des groupes de travail, à la rédaction de rapports, à des expertises, réalisation de prestations en réponse à des demandes particulières ou mise à disposition de données statistiques ou géographiques.

Synthèses

L'événement marquant de l'année 2006 pour l'IFEN a été l'achèvement et la publication du rapport sur l'état de l'environnement en France. Ce rapport, réalisé tous les quatre ans, est l'aboutissement d'un gros travail de rassemblement de données et d'informations de toutes natures, ainsi que d'analyse et de rédaction. Il a duré près de deux ans et a fortement mobilisé les moyens de l'IFEN. Sa diffusion a donné lieu à de nombreuses et importantes reprises dans la presse. Sa traduction en anglais sera accessible sur le web début 2007.

Le rapport annuel sur les dépenses de protection de l'environnement a été présenté à la commission des comptes et de l'économie de l'environnement lors de sa session du 18 avril. Il inclut également des informations sur l'emploi et l'activité des éco-entreprises.

Des indicateurs de développement durable ont été produits, pour les domaines environnementaux, dans le cadre des travaux pilotés par la délégation au développement durable (DDD), aux niveaux national et territorial.

L'information environnementale au niveau régional, et à des niveaux géographiques plus fins, a été améliorée. La base de données régionales et départementales est désormais accessible sur le site internet de l'IFEN et son contenu a été enrichi. Une base de données communales est en préparation.



Domaines environnementaux

Etat des milieux

L'indice synthétique de l'évolution de la pollution de l'air a été diffusé et a donné lieu à une publication.

Le bilan sur la présence de pesticides dans les eaux a été réalisé et diffusé pour les années 2003 et 2004. L'estimation des flux de polluants vers l'océan Atlantique a été faite pour l'année 2004 conformément à ce qui est demandé par la convention OSPAR.

La mise en œuvre du programme d'observation de la qualité des sols se poursuit dans le cadre du GIS-sol, notamment en partenariat avec l'INRA. Une étude sur l'érosion des sols a été effectuée.

L'inventaire des sources d'information sur la nature a été engagé dans le cadre de la mise en œuvre du SINP dont la DNP est maître d'ouvrage. Une étude sur les oiseaux d'eau a été effectuée et présentée dans une publication. Une caractérisation des zones Natura 2000 a été engagée. La connaissance de l'environnement sur le littoral a progressé. Elle a été rendue accessible au public grâce à l'enrichissement du site internet de l'observatoire du littoral, notamment sous la forme d'une cartographie interactive. De nouveaux indicateurs de gestion intégrée des zones côtières ont été produits. L'exploitation des résultats du programme européen « EuroSION » a donné lieu à une publication sur l'érosion du littoral.

Pressions et impacts des activités sur l'environnement

La réponse au règlement statistique européen sur les déchets a été envoyée à Eurostat en juin, c'est-à-dire dans le délai demandé. C'est la première fois que ce travail est réalisé en Europe de manière aussi exhaustive et homogène. Les résultats élaborés dans le cadre de ce règlement portent sur les déchets produits selon leur catégorie et selon leur émetteur, ainsi que sur le traitement de ces déchets pour l'année 2004.

Une nouvelle enquête sur la gestion de l'eau et de l'assainissement a été effectuée en partenariat avec la direction de l'eau (DE) et le service statistique du ministère de l'Agriculture. Elle vise en particulier à satisfaire des besoins d'informations exigés par la directive cadre sur l'eau.

Une étude relative aux impacts des infrastructures routières sur l'environnement a été réalisée.

La connaissance et la compréhension des liens entre les activités économiques et les émissions dans l'air ont été approfondies grâce à l'application de la méthode NAMEA, dont la responsabilité est assurée par Eurostat au niveau européen.

Economie, société

Après le test réalisé dans le département du Loiret, la méthode d'estimation des enjeux présents en zone inondable a été améliorée et développée au niveau national. L'objectif est de l'appliquer à toute zone inondable décrite dans une cartographie au format SIG et à d'autres risques que les inondations.





ifen



L'exploitation du volet environnemental de l'enquête de l'INSEE sur les conditions de vie des ménages a donné lieu à une présentation des premiers résultats sur les pratiques environnementales des Français. Des contributions relatives aux inégalités sociales face à l'environnement ont été préparées pour le prochain rapport thématique de la commission des comptes de l'économie de l'environnement consacré aux « aspects sociaux de l'environnement ».

Système d'information

La rénovation du système d'information de l'IFEN a commencé. Il s'agit d'un projet structurant et d'un enjeu important pour l'IFEN. L'étude de l'existant et la rénovation du catalogue des sources ont été effectuées.

Mise à disposition de l'information

L'IFEN participe au sein du MEDD au comité chargé de la mise en œuvre du décret de mai 2006 relatif à l'accès du public à l'information sur l'environnement. Il s'agit de la déclinaison en France du premier pilier de la convention d'Aarhus et de la directive européenne de janvier 2003 traitant de ce sujet.

Le site internet de l'IFEN a été enrichi et une démarche de rénovation en profondeur a été entreprise. La base de données d'occupation des sols « Corine land cover » est désormais directement téléchargeable gratuitement via le site de l'IFEN.

Activités internationales

Comme les années précédentes, de nombreux flux de données ont été transmis à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), dont l'IFEN est le point focal, à Eurostat et à l'OCDE. **Selon le rapport établi par l'AEE, la performance de la France pour cet exercice s'est améliorée en 2006** plaçant celle-ci en bonne position comparativement aux autres pays européens.

Des experts étrangers ont été accueillis pour des formations ou des présentations des travaux français. Ils venaient de différents pays : l'Algérie, le Liban, la Serbie, le Monténégro, le Mexique.

Données chiffrées

Les publications

Dans la collection « le 4-pages », sept documents ont été réalisés cette année, trois pour la collection « les dossiers » et quatre pour « les synthèses ».

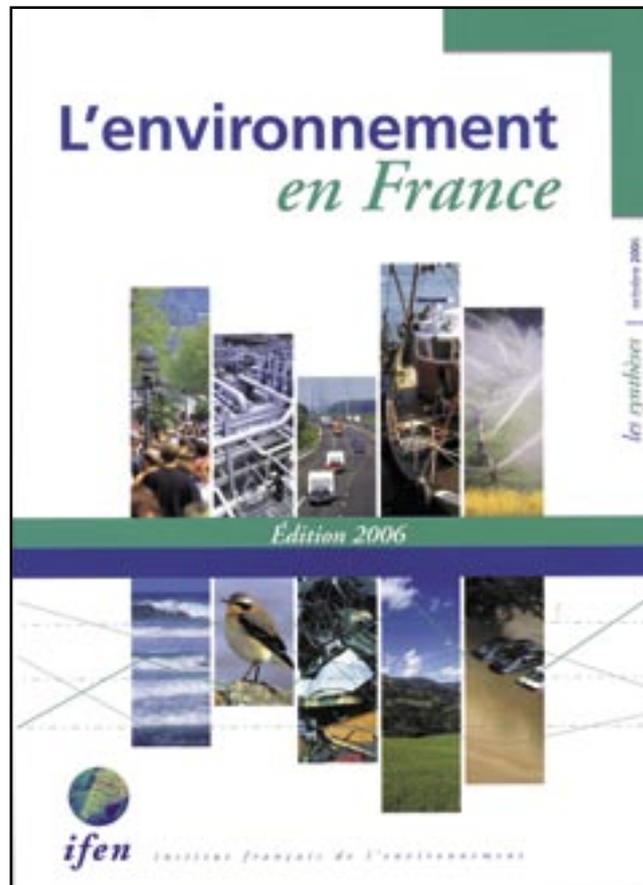
Evolution de la fréquentation du site internet

En 2006, le site internet a connu une fréquentation en très forte augmentation avec 17 064 010 de connexions contre 14 095 761 en 2005, soit une différence d'environ 3 000 000 de connexions sur une année.

L'environnement en France

Edition 2006

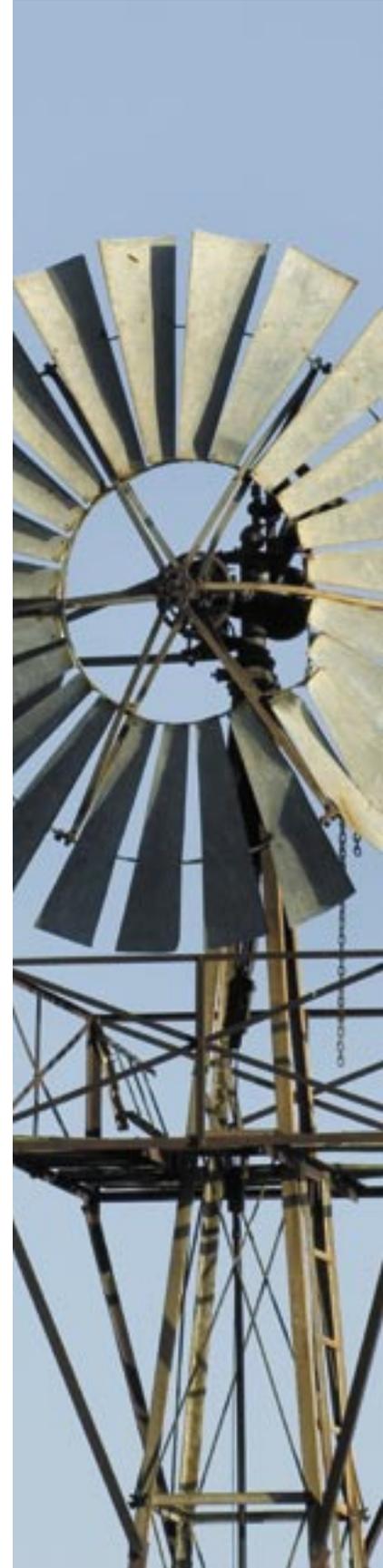
500 pages pour comprendre les évolutions de l'environnement et leurs conséquences. « L'environnement en France » est publié tous les 4 ans. L'édition 2006 expose les enjeux de l'environnement dans toute leur complexité et leur diversité. Elle présente les pressions sur l'environnement, l'état des milieux et des territoires, les impacts subis par la société et les réponses apportées par celle-ci et les pouvoirs publics.



« Les synthèses »

Les comptes de l'économie de l'environnement établissent la dépense de protection de l'environnement (DPE) qui mesure la valeur des activités économiques réalisées par les ménages, entreprises ou administrations, pour préserver l'environnement.

En 2004, la dépense s'est élevée à 33,5 milliards d'euros, soit 2 % du PIB. Peu perceptible d'une année sur l'autre, l'expansion de la protection de l'environnement au sein de l'économie nationale n'en constitue pas moins une tendance lourde. En 1990, cette dépense ne représentait encore que 1,4 % du PIB. Elle n'a cessé, depuis, de progresser plus rapidement.



Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle de l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

L'inspection générale de l'environnement (IGE)

L'inspection générale de l'environnement (IGE) est directement placée auprès de la ministre. L'IGE a d'abord une mission permanente de contrôle et d'évaluation sur l'ensemble du service public de l'environnement (SPE). Elle est également chargée d'émettre des recommandations dans tous les domaines relevant de la ministre. Elle est dotée d'une quinzaine d'agents portés par le budget du ministère. Ils s'ajoutent aux ingénieurs généraux et autres inspecteurs mis à sa disposition par les grands corps techniques de contrôle (Conseil général des mines, Conseil général des ponts et chaussées, Conseil général du GREF).

Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD) dispose depuis 2000 d'une structure propre d'inspection générale. Les règles de fonctionnement (publicité des rapports, règlement intérieur, programme de travail) ont été complétées par la création de trois collèges (« technologies et risques », « espaces naturels et cadre de vie », « qualité du service public de l'environnement »), qui constituent des lieux d'approfondissement de la réflexion. L'inspection générale de l'environnement (IGE) doit rester disponible pour répondre rapidement à une demande urgente. Elle peut également être mobilisée sur une réflexion de fond.

Cette structure atypique n'est pas assise sur un corps propre, mais bénéficie de mises à disposition gratuites d'autres inspections et peut accueillir des contractuels qui ont occupé des postes de responsabilité. L'IGE compte ainsi 43 membres, correspondant sensiblement à 31 équivalents-temps plein. La diversité des cultures et des expériences des membres de l'IGE crée un fructueux élargissement de leurs points de vue. La plupart des missions réunit deux à quatre membres de l'IGE, cadres familiers des diverses facettes d'un même sujet faisant parfois équipe avec un « candide ».

Chargée de l'inspection périodique de services déconcentrés et d'établissements publics sous tutelle, l'IGE a remis en 2006 des rapports concernant notamment l'IRSN, le Parc national du Mercantour et le Museum, ainsi que plus de vingt DIREN, DIRE et services départementaux chargés d'une mission de police de l'environnement.

Par ailleurs, plusieurs membres de l'IGE ont participé en 2006 à des audits de programmes supports et à des audits d'analyse des coûts.

L'IGE a également effectué en 2006 une grande diversité de missions ponctuelles, dont certaines concernent un dossier strictement local, mais dont d'autres portent des enseignements d'intérêt national, soit





de façon évidente, comme la simplification de la réglementation des installations classées, la gestion des estuaires ou la mise en œuvre du plan biocarburant, soit de façon plus discrète. Chaque fois que nécessaire, elles ont été réalisées avec une diligence particulière afin de fournir sans délai aux services l'assistance technique qu'ils souhaitent, et d'apporter au ministre un regard objectif sur la situation, ses causes probables et les leçons à en tirer. Les plus importantes ont donné lieu à débat lors des réunions internes de l'IGE. Certaines ont été réalisées sous forme contradictoire.

Enfin, l'IGE a poursuivi en 2006 ses missions permanentes, dont plusieurs constituent le prélude ou le soutien indispensable à l'action publique (participation au CIAP, appui à la CNDP...).

Il faut, dans chaque cas, approfondir autant que nécessaire, puis prendre de la hauteur, afin de pouvoir, dans le rapport, réconcilier exactitude et vérité, réglementation et équité, modalités d'application et esprit des textes, observation et intuition. C'est souvent le seul moyen d'apaiser litiges et malentendus et de surmonter le poids du passé. Quand ce n'est pas possible, le rapport en explique la cause. C'est un exercice qui exige expérience, compétence technique, connaissance réglementaire et parfois une certaine audace intellectuelle.

Si certains de ces rapports n'ont pas eu de suite, beaucoup paraissent au contraire avoir influé, tant sur les grandes orientations du ministère, que sur l'action immédiate des services, et ceci pour plusieurs raisons : coopération avec les autres structures d'inspection générale, valorisation des retours d'expérience, publicité des rapports... L'IGE continuera à attacher autant d'importance au caractère opérationnel de ses conclusions qu'à la pertinence de ses analyses. Elle continuera aussi à inscrire résolument ses réflexions dans la perspective de la réforme de l'Etat.

Au total, l'activité de l'IGE s'est traduite par environ 80 rapports, auxquels s'ajoutent 25 missions permanentes et diverses. Le rapport d'activité de l'IGE, disponible sur le site internet du ministère, en fournit les comptes rendus résumés.

Il convient de noter que, dans le plus grand nombre de cas, l'IGE ne travaille pas seule, mais conjointement avec d'autres services homologues (CGPC, CGM, CGAAER, IGA, IGF, IGAS principalement)*, soit dans le cadre de saisines par le seul MEDD, soit dans le cadre de missions interministérielles.

Une part importante des rapports de l'IGE sont rendus publics, ce qui s'inscrit bien dans la culture du MEDD. Les plus significatifs sont accessibles sur le site Internet du ministère.



*Conseil général des ponts et chaussées (CGPC) ;
 Conseil général des mines (CGM) ;
 Conseil général de l'agriculture de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) ;
 Inspection générale de l'administration (IGA) ;
 Inspection générale des finances (IGF) ;
 Inspection générale des affaires sociales (IGAS) ;



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.





Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.





Ce rapport d'activité a été réalisé par le Département de la communication et de l'information (DCI). Il a été imprimé sur du papier recyclé, certifié label écologique communautaire par l'imprimerie Caractère certifiée ISO 14001.

Publié en janvier 2007

numéro ISBN : 978-2-11-096813-5

Crédits photos :

L. Mignaux/MEDD - O. Brosseau - ADEME - Communauté européenne - D.R.





Ministère de l'Écologie et du Développement durable
20, avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21 - www.ecologie.gouv.fr